

Zeitschrift: Archiv für schweizerische Geschichte
Band: 5 (1847)

Quellentext: L'histoire suisse étudiée dans les rapports des Ambassadeurs de France avec leur cour : siècle de Louis XIV : ambassade de Jean de la Barde : 1648-1654

Autor: La Barbe, Jean de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I.

L'HISTOIRE SUISSE

ÉTUDIÉE

DANS LES RAPPORTS DES AMBASSADEURS DE
FRANCE AVEC LEUR COUR.

SIÈCLE DE LOUIS XIV.

AMBASSADE DE JEAN DE LA BARDE.

1648 — 1654.

PAR

L. VULLIEMIN,

Professeur honoraire de l'Académie de Lausanne.

La connaissance de l'histoire suisse suppose celle des archives des grands peuples avec lesquels la Suisse a entretenu des rapports constants ; la connaissance de l'histoire suisse dans les derniers siècles suppose particulièrement celle des archives de France. Les instructions données par le roi à ses ambassadeurs, leur correspondance et les pièces que ces envoyés recueillaient en grand nombre pendant leur séjour dans les Cantons : ces documents déposés dans la bibliothèque royale et dans les archives du royaume, sont, audehors de la patrie, la source la plus riche à laquelle l'historien suisse ait à puiser.

Cette source étant libéralement ouverte, nous nous proposons d'en profiter pour publier dans les archives, de volume en volume, une suite de pièces qui finiront par composer une histoire de la Suisse au point de vue des intérêts français.

Comme, pour recueillir les documents relatifs au 15^{me} et 16^{me} siècle, nous avons besoin de temps, et qu'il nous en faut moins pour rassembler les principaux documents relatifs au siècle de Louis XIV, nous

éditerons d'abord les pièces dans lesquelles se réfléchit la politique de ce monarque envers la Suisse et la politique des Cantons pendant son règne ; et nous commencerons par celles qui sont émanées du premier des ambassadeurs qu'il a envoyés en Suisse, du sire de la Barde.

Une circonstance nous sert dans ce dessein.

Un nombre considérable de lettres originales de la Barde, achetées au temps de la révolution française par le Conseiller de légation Dubrowsky de la bibliothèque de St. Germain à Paris, se trouvent déposées dans la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg*), et nous devons à l'un de nos concitoyens, Monsieur le docteur Edouard de Muralt, d'en posséder une copie faite avec soin. Ces lettres embrassent un espace de sept ans (1648 à 1654). Elles sont adressées au ministre des affaires étrangères, comte de Brienne, et présentent une narration suivie. Nous avons cru ne pouvoir commencer plus heureusement qu'en devenant les éditeurs de cette collection.

Jean de la Barde, marquis de Marolles sur Seine, était né vers l'an 1600. Il avait commencé par être employé dans les bureaux des affaires étrangères et avait été commis de Mr. de Chavigny. Son mérite et la protection du cardinal de Mazarin lui avaient valu un avancement rapide. Mazarin l'envoya comme Ministre du second ordre au Congrès de Munster, en cherchant, mais sans y réussir, à le faire traiter d'Excellence (v. LABARDÆUS, *hist. de rebus gallicis* IV. 89; WIQUEFORT, *de l'Ambassadeur* I. 360). Déjà La Barde avait en main ses Lettres de créance pour la Suisse et il se trouvait, à Munster, chargé d'appuyer la demande des Cantons, d'être compris nominativement dans la Paix de Westphalie. La première des pièces de notre Recueil est une Requête des XIII Cantons au Roi, pour obtenir son intervention dans une affaire qui concernait, avec la ville de Bâle, toute la Confédération. Pendant douze ans La Barde représenta Louis XIV en Suisse et il y servit sa politique fidèlement et avec habileté. Il était actif, éloquent et savait inspirer la confiance. L'histoire qu'il a écrite des *Affaires de France* depuis la mort de Louis XIII, en 1643, jusqu'en 1652, et qui fut publiée en 1671 (LABARDÆUS, *de rebus gallicis*) fut comparée par l'abbé de Marolles à celles de Salluste ; au moins fait elle preuve de bon style, d'impartialité et d'une grande connaissance des intrigues du Cabinet de Versailles. Il est vrai de dire que La Barde écrivait en français moins bien qu'en latin. Comme les diplomates ses devanciers, il appartenait à cette école que Mr. de Talleyrand a louée de s'être exercée dans l'étude de la théologie à remplir les fonctions de l'homme d'affaires. Il avait même, durant son séjour en Suisse, et vers l'an 1633, écrit un livre de controverse, dans lequel il traitait de

*) Collection Dubrowsky, volume 938. Nous indiquerons en titre de chaque pièce la page de la Collection où elle se trouve.

l'opinion des Protestants touchant l'Eucharistie ; il destinait ce livre à l'impression, lorsqu'en beau jour il changea de pensée et le jeta au feu : c'est Bayle qui nous l'apprend et qui tenait ce trait de l'abbé de Brion, petit-fils de la Barde.

L'ambassade de la Barde en Suisse se partage en deux périodes :

La première s'étend jusqu'en 1653, et correspond au règne de la Fronde en France. Durant cette période, le pouvoir royal était en lutte ou abattu. Le jeune roi Louis XIV, tandis que ses ambassadeurs dictaient la Paix de Westphalie, était réduit lui-même à fuir devant les Parisiens ameutés, et à n'avoir souvent pour seule garde que la fidélité des Suisses. Pendant ces jours, les finances furent jetées au vent. La Suisse réclamait de la Cour de France 70 millions pour contrats et arrérages de pensions ; elle insistait sur le paiement de capitaines, licenciés en 1636 sans avoir reçu la solde de leurs services. Depuis 1602, 400,000 L. étaient envoyées annuellement dans les Cantons pour satisfaire aux engagements les plus pressants, payer les pensions, prix des alliances, et entretenir les hommes influents dans la dévotion du roi. Mais pendant les troubles de la Fronde la somme annuelle cessa d'arriver à Soleure, résidence de l'ambassadeur. Les paiements furent suspendus. La Cour se vit même contrainte par la nécessité à licencier brusquement, et sans à-compte, ces mêmes régiments qui, dans sa détresse, avaient été sa sauvegarde. En de telles circonstances, le rôle d'un ambassadeur de France en Suisse était des plus difficiles. Payer de paroles ceux qu'il ne pouvait satisfaire autrement, acheter la patience par des promesses et chercher, d'une autre part, à obtenir quelques subsides de l'indigence de la cour, c'est à quoi nous verrons La Barde employer son éloquence et son adresse.

Dans la seconde période de son ambassade, il n'est plus le représentant d'une Cour fugitive, d'un prince mineur, d'une puissance déchirée ; déjà il l'est de Louis XIV, du monarque en qui la France, lasse de tumultes et d'agitation, ne devait pas tarder à se personnifier. Aussi sa voix grandit-elle avec la gloire du prince qu'il a charge de représenter, et devient-il d'autant plus pressant, parfois plus impérieux, qu'il dispose de ressources plus considérables. Cette seconde période est remplie, du moins en grande partie, des négociations relatives au renouvellement de l'alliance entre la France et les Cantons. Ces négociations se prolongent pendant des années. Il ne s'agissait plus de traiter avec la puissance soutien de l'équilibre européen, mais avec celle qui se disposait à le rompre. Le roi se préparait à réduire la Franche-Comté, province espagnole qui couvrait la frontière suisse du Rhin au Rhône, et il demandait des régiments, pour achever, par ses conquêtes, d'anéantir la Suisse comme puissance en présence de la France agrandie. Des motifs pressants s'élevaient donc contre l'alliance. Des voix fortes plaidèrent contre son renouvellement. Elles n'em-

péchèrent pas les Cantons catholiques, les premiers, de se rendre l'un après l'autre au vœu du roi, les Cantons protestants de suivre leur exemple, et tous les Confédérés de conclure enfin, le 24 Septembre 1663, une alliance inférieure aux alliances anciennes.

La Barde fut rappelé après qu'il eût vu ses efforts couronnés de succès. Il fut nommé Conseiller d'état, et il mourut à Paris en 1692.

Les pièces relatives à son ambassade étaient, disait-on, conservées dans la bibliothèque de Saint-Geneviève. On en trouve un grand nombre dans la bibliothèque royale et dans les archives du royaume. La Collection trouvée par Mr. de Muralt, sur terre étrangère à la France, complète ces Recueils.

Nous publions cette Collection sans autre retranchement que celui de quelques pièces peu importantes et de quelques répétitions. Le texte est celui de l'original. Les notes nous ont paru propres à en faciliter l'intelligence.

SOMMAIRE DES PIÈCES.

1646.

1. Les XIII Cantons au Roi, touchant l'affaire du docteur ab Insulà.

1648.

2. Insulte aux armes de France, à Soleure. Demande de sommes considérables. Compagnie Grimm. — 3. Demande de 250,000 L. — 4. 5. Diète. — 6. Nouvelles instances. Zweier et les Petits Cantons. — 7. Traité fait avec de Watteville pour des sels de France et rompu par lui. Sels Stockalper. — 8. Suisses faits prisonniers en Flandres. Diète des Petits Cantons à Lucerne. Hostilités sur le lac de Constance; plaintes du commerce. — 9. Le Val d'Ossola offert aux Valaisans. Affaire du sel. — 10. Diète à Baden. Députés Francomtois. Troubles de France. — 11. Casati demande des troupes pour l'Espagne. Affaire du sel. — 12. Neutralité de la Franche-Comté. — 13. Les Cantons au roi. — 14. Appointements de l'ambassadeur. Affaires de Thurgovie. Diète des Cantons alliés de Milan. Les Comtois. — 15. L'Empereur et l'Archiduc demandent une Diète. — 16. Hostilités sur le lac de Constance. — 17. Les Grisons. M. de Salis. — 18. Le lac de Constance. — 19. Question du passage de troupes françaises après la levée du siège de Crémone. — 20. Les Cantons près de conclure une alliance avec les Francomtois. — 21. Maltraitement des Suisses en France. Les religieuses de l'Ordre de Cîteaux. — 22. Franche-Comté. Pensions. Les Grisons.

1649.

23. Sels de France et de Franche-Comté. — 24. Crainte d'une alliance des Suisses avec les Francomtois. — 25. Les Suisses au service de France. — 26. La Cour l'emporte. — 27. Mouvements de l'armée d'Erlach sur les frontières suisses. — 28. Du plus utile emploi de l'argent de France. — 29. Crédit de l'Autriche. Affaire des sels. — 30. Allarmes de la Barde. — 31. Les religieuses de Cîteaux. — 32. Diète. — 33. Les Cantons au roi pour la neutralité de la Franche-Comté. — 34. Vacance de l'évêché de Lausanne. — 35. Affaires religieuses. — 36. Affaire des sels. — 37. Demande d'argent. Les Capucins de Bivio. — 38. Etat des partis. — 39. 40. Approche d'une crise. — 41. Les XIII Cantons au roi, sur le transit par Brisach.

1650.

42. Suisses et Grisons. Compagnies suisses licenciées. — 43. Indignation dans les Cantons. — 44. Députation suisse à Paris. — 45. De Staal. — 46. Les députés. Les griefs. — 47. De Staal encore. — 48. Du cérémonial et de Staal encore. — 49. Faux Batzen frappés à Lyon. — 50. De l'accueil fait aux députés. Alliance de Savoie. — 51. Accomodement conclu à Paris. — 52. Mécontentement. — 53. Villes forestières. Alliance de Savoie. — 54. Le château de Joux. — 55. Disette d'argent. Les villes forestières. — 56. Diète. — 57. Au roi, pour le maintien des droits de Genève sur Saint-Victor. — 58. Diète de Baden. Abscheid de la Diète.

1651.

59. Zweier et l'Autriche. — 60. Députés suisses à Vienne. Du renouvellement ou de la prolongation de l'alliance française. — 62. Diète. 63. Etat désespéré des affaires de France en Suisse. — 64. Même sujet. Affaire des sels. — 65. Plaintes de la Barde. — 66. 67. Diète. — 68. Sur Wagner et sur le renouvellement de l'alliance. — 69. Conditions auxquelles La Barde estime que l'alliance doit être achetée. — 70. Indiscrétion d'un contrôleur de l'ambassade. Le père Schwaller. — 71. 72. De la réduction des compagnies. — 73. L'Alsace menacée par les Impériaux. — 74. Le père Schwaller et le prieuré de Saint-Morand. — 75. 76. Mauvais état des affaires du roi dans les Cantons. — 77. Même sujet. Extrait d'un Abscheid. Résolution de la Diète. — 78. Nouvelles instances de la Barde auprès de la Cour. — 79. Les péages de Brisach.

1653.

80. Diète à Soleure. — 81. Les esprits préparés à l'alliance pendant la guerre des paysans. — 82. Berne au Roi, relativement au secours de 200 cavaliers français. — 83. De l'alliance. Intrigues. Zweier écarté. —

84. 85. Négociations relatives au renouvellement de l'alliance. — 86. La Barde bon économiste des deniers du roi. Casati dans les Petits Cantons. — 87. Négociations avec Berne.

1654.

88. Obstacles. — 89. Lucerne s'engage. — 90. Zurich recommande J. Henri Lochmann. — 91. Négociations avec Fribourg et Soleure. Eloignement de Zurich pour la France. — 92. Les Cantons au Roi. — 93. De Zurich et de Berne. — 94. Wagner à Berne.

II. (Page 36 du manuscrit.)

Durchleuchtigster, Grossmechtigster, Allerchristlichster König: Ewer König. May. sinndt Unsser gantz geneigt, und willige dienst sammt wass wir Liebss und Guets Vermögent bereit zuvor Unsser Herr und Pundtssgnoss.

Ewre Königl. May. und dero Ministris ist in guetem angedenken, wass für einen Process Dr. de Insula seel. wider unser M. L. O. der Stadt Basell an dem Kayserl. Cammergericht zue Spyr verführet, dessen Fuess-Stapfen etliche, Insonderheit aber Florian Wachter von Schletstadt gevolget, welcher, nachdeme er In einem Rechtsshandell, so er zue Basell verführet, nicht alles nach seinem Willen erhalten, diese Sach an berüertes Cammergericht gezogen, und weillen vor selbigem weder Magistrat noch die Bürger ohne Natheill Irer habenden Keyss. und könig. privilegien und erlangten Freyheit, nicht erscheinen, weniger Antwort geben können, seindt sie durch unwahrhaftes Vorgeben in 2600 Pistollen verfelt worden, und wirt ihnen dabey verthreuet, All Ir und Irer Burger Haab und Güeter so sie hin und wider haben, durch Zwangss und Arrestsmittell anzugreifen, wie wir solches mit mehrem E. König. Majestät Herren Amb. zu verstehen geben; welche sachen von grosser nachvolg und alehe (?) seindt, die zur höchsten präjudiz vorbesagter unserer Privilegien und von unssern voffahren so thewr erworbenen und biss annoch erhaltenen

Freyheit gereichen und dienen würde, Sintemahl ouch unsser freye Standt uns nicht zulasset einiche andere Jurisdiction aussert unss selbstent zue erkennen, seindt wir entlichen entschlossen wass (?) durch die Gnadt Gottes, durch allerhandt Mittell und Weeg bei derselben zue erhalten. Weillen aber auss solchem Allem grosse Weitläufigkeit entstehen möchte, haben wir thuenlich erachtet, E. May. solches zue klagen und Sie ganz demüetig zue bieten, Sie geruehen unss in Dissersachen beyzuestehen und Ire König. Autorität vermitlest der Herren Plenipotentiarien zue Münster dahin verwenden, damit wir bey vorstehendten Tractaten siecherlichen und bester Formb sambt allen unssern gemeinen und sonderbahren Freyheiten, Recht- und gerechtigkeiten conservirt verbleiben und wordurch dergleichen tribulationes genzlich entledigt werden mögen; Solche König. verhoffendte gnadt wollen umb E. May. gleich wie von Unss und den Unssern gegen E. May. und dero Verfahren am Reich biss dato beschehen, wir mit unssern getreuen Diensten noch weiter zu erwiederen unss belleissen. Alss wir Gott den Herren pittendt, das Er E. König. May. in einer gnadenreichen Protection und bestendigen Leibsgesundtheit glüecklich. und friedlicher Regierung lange Zeit erhalten wolle: Datum und In unsser aller Nammen mit des Edlen, Gestrengen Unssers gethrewen Lieben Landtvogts der Grafschafft Baden In Ergew Johann Heinrich Milter des Raths zue Glaruss Insignell verschlossen den 7 Julii a. 1646.

E. König. May.

dienstwillige von Stett und Landten der 13 Orten unsser Eidtgnoschafft Rätth und Sandtbotten der Zeit uff dem tag der Jarrechnung zue Baden Im Ergew volmechtig versamlet.

Dem Durchleuchtigsten Grossmechtigsten Allchristlichsten Fürsten und Herrn Heren Ludovico diss namenss dem viertzehenden König zue Franckreich und Navarra etc. Unssern gnedigsten Herren vnnnd Ponntssgenossen.

III. (Pag. 40 — 42.)

MONSIEUR,

Un des miens vous aura donné compte cydevant du peu que ie croyois lors, qui restoit du fonds de cinquante mil livres que ie devois trouver icy, mais depuis que J'y suis arrivé J'ay trouvé qu'il estoit encore moindre que ie n'avois creu, Il n'en reste que seize mil livres entre les mains du commis du tresorier, cela ne m'a pas surpris, m'estant bien douté que M. de Caumartin en aurait eu affaire.

Mais ce qui m'a estonné est que dans ce Canton qui devoit estre le plus affectionné pour la France à cause du séjour que l'Ambassadeur y fait et des gratifications que le général et le particulier en reçoivent plus souvent que les autres, les esprits sont si peu satisfaits que dès le lendemain du depart de M. de Caumartin Ils vinrent a battre le May qui estoit dans la cour de Ceans où estoient les armes du Roi et celles de L'ambassadeur, ce que J'ay creu devoir dissimuler. Ils ont deffendu qu'aucun Capp.^{ne} fist recrue sans leur en demander permission, ce qui est general par tous les cantons, mais eux particulièrement ont limité le service et resolu que leurs gens ne sortiroient plus de France. J'aurois eu peine à croire cecy si M. le Colonel de Root ne m'avoit assuré en presence de M. de Molondin que cette resolution a esté prise il y a quelques mois luy present au conseil. Elle est d'une estrange consequence, neantmoins comme elle n'est pas publiée ny signifiée aux Capp^{nes} il la faut ignorer et divertir ces gens cy en leur donnant ce qui se pourra de l'argent du Roy de la faire exccuter. Je m'estonne comment M. de Caumartin du temps duquel ces choses se sont faites en cette Ville ne vous en a point donné avis Monsieur et que ie n'en ay rien sçeu que sur les lieux.

Suivant cette nouvelle ordonnance pour les recrues M. le Colonel de Root et M. Grim s'estants voulu presenter il y a quelque temps au Conseil pour demander la permission de les faire, un des Avoyers leur conseilla de ne point faire cette

tentative, de peur de refus, et M. de Caumartin approuva qu'il en vsassent ainsy. Je m'en vais travailler à surmonter ces difficultez dont je prevois que ie ne viendray point à bout sans le moyen nécessaire pour cet effet, à quoy nostre fonds tant pour ce Canton, que pour Fribourg qui apporte encore plus de difficultes que celuy-cy, et pour les autres ne se montera guères: Berne et Zuric souffrent les recrues, mais si on donne quelque chose aux autres Cantons il faudra aussy contenter ceux-là.

C'est ce qui m'oblige à supplier Monseigneur le cardinal par une lettre que J'escris à S. E. premièrement de remplacer le fonds de Cinquante mil livres et en second lieu de vouloir faire envoyer ici une seconde voiture vers la St. Jehan que ie voudrois bien qui fust de pareille somme que la première: De celle-cy je contenterois les plus presses et tiendrois les autres en esperence de la seconde. Il est certain que jamais ambassadeur n'est arrivé icy qui n'ait eu moyen de donner une pension de toute nature aux Cantons, le payement de leur censes ou Interest d'argent presté, et de ce qui est deu à des Colonels et Capp.^{ne} pour services autres fois rendus, sans les autres menues despenses de gaiges d'Interpretes et autres officiers, ce que vous sçavez beaucoup mieux que moy, Monsieur, aussy ne doutray ie point que vous ne teniez volontiers la main à ce que la somme de Cinquante mil livres ou ce qui manque soit restably et que l'on y ajouste vers la St. Jehan s'il est possible deux cents mil livres pour parfaire la somme de quatre cents mil livres nécessaires pour les payements mentionnés cy-dessus dont je vous supplie très-humblement. Quand les Suisses reçoivent quelque chose de considérable pendant la première année de l'Ambassade, Ils se contentent de peu pendant les suivantes.

S'il vous plait aussy, Monsieur, de tenir la main à ce que la Compagnie de Grim qui a esté cassée depuis peu au Regiment de Molondin soit restablee ce sera chose utile au service du Roy. Le S^{rs} Vrs Grim son frère auquel cette compagnie appartient plutost qu'à l'autre est homme d'honneur et de crédit

dans ce Canton qui sert et assiste puissamment les Ambassadeurs, Il espère cette Compagnie pour son fils qui est tantost en äage de l'aller commander dont neantmoins il se verroit frustré par la faute de son frère. Il promet de la rendre en tel estat que l'on en sera content par delà.

Il se tient une Assemblée des Cantons protestants à Arau où leur député qui est de retour de Munster doit faire la relation de son voyage. C'est tout ce dont je vous donneray compte pour le présent, vous suppliant très-humblement de croire que je suis tousiour très-véritablement

Monsieur,

(Je vous supplie très-humblement de me signer des lettres d'Ordre du Conseil que l'on vous présentera de ma part. Je vous en auray une très-particulière obligation.)

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

à Soleure ce 24 Janvier 1648.

DE LA BARDE.

Mr. le Comte de Brienne.

(Mr. de la Barde du 24 Janvier 1648, receu le 5 Février.)

III. (Pag. 44 et 45.)

J'attends icy au 19^e les Députtez de M^{rs} les 13 Cantons qui y seront en Corps d'Assemblée générale. Soit dans celle-là ou dans une autre que l'on dit qu'ils tiendront ensuite à Bade, on ne doute point qu'ils ne remettent sur le tapis toutes les anciennes plaintes et demandes, et qu'ils ne facent des propositions fâcheuses. Ils y sont incitez voyant qu'après n'avoir envoyé presque rien ces années dernières en ces quartiers cy, un Ambassadeur y est venu sans avoir le fonds accoustume pour leur faire les payemens qui se faisoient par mes prédecesseurs pendant la première année de leur Ambassade. En second lieu les plaintes de leurs gens qui servent le Roy et particulièrement des Cap.^{nes} des gardes les esmeuvent, non pas que l'interest

de ces M^{rs} leur soit en fort grande considération, mais ils sont bien ayses d'avoir ce suiet d'esclater pour obliger la France à les mieux traiter doresnavant. Lesdt. Cap.^{nes} des gardes ont escrit une lettre aux Cantons par courier exprez qui les a mis en très-mauvaise humeur. J'en ioindray icy la coppie, affin que vous en voyez s'il vous plaist la teneur; c'est de la matière qu'ils m'ont preparée lors que les Députtez viendront icy. Cependant iay creu qu'il estoit à propos d'escire aux 13 Cantons pour leur faire comprendre que le traitement que l'on fait à ces M^{rs} là, n'est pas si jnique qu'ils le représentent, qu'ils n'en sont pas reduits à la nécessité qu'ils disent et que ce n'est qu'une dilation qu'on leur fait du payement de chose qui ne leur est pas trop raisonnablement deue, et particulièrement j'ay essayé d'insinuer par ma lettre autant de douceur dans les esprits qu'ils y ont voulu faire naistre d'aigreur par la leur, mais sans argent il ne faut pas espérer de rien persuader de bon à ces M^{rs} cy et s'il ne vous plaist nous faire envoyer deux cent mil livres devant la St. Jean et faire remplacer présentement les cinquante mil livres qui on esté employez devant que j'arrivasse icy, je ne vois pas qu'il y ait moyen de destourner la tempeste qui se prépare. C'est à quoy ie vous supplie très-humblement de tenir la main et de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur
à Soleure ce 14 Feb^{er} 1648. DE LA BARDE.

(receu le 26.)

IV. (Pag. 46 et 47.)

Vous avez très-grande raison de dire par votre lettre du u.^o que la fin de L'ambassade de Suisse est de divertir cette nation de rien faire en faveur d'esp.^{ne} 1) ny au præjudice de l'alliance de France, et d'en tirer des hommes pour le service

1) Espagne.

du Roy; mais cela n'a jamais esté fait depuis que l'alliance a commencé jusques à présent, sans distribuer aux Cantons, particulièrement à l'arrivée d'un Ambassadeur, un payement de toute nature, ce que vous sçavez mieux que personne du monde. Je voy bien que cela est difficile en cette saison, mais ces gens cy ne veullent pas croire qu'elle soit si mauvaise que J'essaye de leur persuader doucement.

M^{rs} les Députez des Cantons arrivèrent avant-hier icy selon la coustume qu'ils ont de venir saluer l'Ambassadeur du Roy: Les uns et les autres m'avoient parlé diversement hier de l'affaire des Capp^{nes} des gardes, sur laquelle ils devoient délibérer ce matin pour m'en parler ensuite, et de quelques autres choses; mais aiant receu les dépêches de Paris hier au soir, Je leur ay fait voir ce matin avant qu'ils s'assemblassent que les Capp^{nes} s'estoient accommodé¹). De plus j'en avois entre-tenu quelques uns et fait ensorte qu'ils ne seroient point d'avis de tenir une Diète extraord^{re}, si bien qu'au sortir de leur assemblée ils sont venus ceans me dire à Dieu, et en mesme temps m'ont parlé de la Neutralité de la Franche-Comté²), de ce qui regarde l'Evesque de Basle, des Pensions de Censes et payements de services rendus, et pour conclusion m'ont dit qu'ils n'avoient point eu de response sur un mémoire de quelques griefs qu'ils avoient donné à Mr. de Caumartin dont ils laissoient à M^{rs} de Soleurre de traiter avec moy, me priant de leur en faire avoir favorable response du Roy. Il faudra prolonger cette affaire jusques à la prochaine Diète de la St. Jean affin

1) Louis XIV. avait païé d'éloges les capitaines, les nommant l'un après l'autre par leur nom, louant leur admirable fidélité dans les termes flatteurs dont les rois de France savaient toute la valeur. „Pro postulatis verba dedit.”

2) La Barde, durant son ambassade, n'a cessé dans ses dépêches secrètes de rendre la Cour de France attentive à la nécessité de conquérir la Franche-Comté sur l'Espagne, „ensorte que la France confinast avec la Suisse du Rhône au Rhin.” Il avait déjà proposé à Mazarin, „de laisser quelques conquêtes en échange de cette province.” *Mémoires de la Barde.*

qu'entre-cy et là ils n'en tiennent point d'extraord.^{re} comme tout le monde croyoit qu'ils feroient, ce que nos amis ont empêché Joint que J'ay fait à chacun des Députez quelque gratification avant qu'ils s'assemblassent ce matin, ce qui nous a aidé à gagner temps jusques à la St. Jean. Vous Jugez bien Monsieur que lors nous aurons fort à faire, et qu'il sera impossible de surmonter les difficultez que nous rencontrerons sans estre assistez de quelque nouvelle somme comme je vous ay cy-devant escrit. Sur ce ie vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousjours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur
à Solcure ce 22 Février 1648. DE LA BARDE.

(recue le 4 Mars.)

V. (Pag. 48 et 49.)

N'ayant point receu de vos dépêches par cet ord^{re} J'ay d'autant moins de sujet de vous importuner d'une longue lettre pour cette fois. Aussi celle-cy n'est elle que pour vous donner compte de ce que J'ay appris plus particulièrement depuis ma dernière s'estre passé en l'Assemblée des Députez des Cantons qui vinrent icy le 19^e du mois passé. Vous verrez, Monsieur, par un Extraict de l'Abscheid ce que ceux de Soleurre ont proposé touchant les recrues. Sur l'Instance que ie leur avois faite à mon arrivée de les permettre dans leur Canton Ils m'avoient remis à me donner résolution après cette Assemblée dans laquelle aucuns de ce Canton qui nous sont mal affectionnez espéroient faire résoudre tous les autres à les deffendre absolument mais aiant fait gouverner particulièrement les Députez des Cantons Protestants aussy tost qu'ils furent arrivez et les autres aussy et les aiant bien traitez tous et mesme ajousté la petite gratification pour leur voyage avant qu'ils entrassent en leur Assemblée où ils devoient parler d'affaires,

Je les rendis moins susceptibles de ce que les Députés de Soleure leur ont voulu persuader.

Les mesmes du Canton de Soleure enuennimez contre M. de Caumartin ont mis en avant qu'il avoit receu de la Cour pendant son ambassade de grandes sommes de deniers et que pour voir s'il les avoit distribuées en Suisse on pourrait faire une Computation de toutes celles que l'on avoit receues dans chacun Canton, ce qui a esté rejetté.

On a aussy trouvé à redire dans cette Assemblée (et J'estime que M^{rs} de Soleure ont aussy remué cette affaire) que M^{rs} de Zurich aient donné à M. de Caumartin une lettre lors qu'il s'en est allé au nom des 13 Cantons sans leur participation et sans attendre leurs sentiments sur la façon en laquelle elle devoit estré dressée dont ceux de Zurich ont esté doucement reprimandez et l'Abscheid est chargé de ces trois poinets.

La conduite de ces M^{rs} de Soleure est assez estrange qui nonobstant ce qu'ils avoient dit des recrues dans l'assemblée les ont neantmoins permises aussy tost après dans leur Canton comme ie vous ay fait savoir, ce que ie n'attribue qu'au payement que ie leur fais d'une pension à quoy tendent d'ordinaire toutes les difficultez que les Cantons apportent aux affaires du Roy dans leur pais, et ainsy vous voyez, Monsieur, combien il est nécessaire que J'aye de quoy les contenter si leurs M. M. ont besoin tous les ans de recrues ou de leuées en ces quartiers cy. J'ay évité ce qu'on l'on pouvait résoudre de facheux en cette Assemblée, mais il est certain qu'ils ont remis à celle de la St. Jean tout ce qui est de cette nature, si bien que lors un nouveau fonds sera absolument nécessaire, et cependant je vous supplie très-humblement et conjure, Monsieur, de faire restablir les 34 mil livres qui manquent en celuy de 50 mil que vous sçavez. Si M. de Caumartin laisse croire par delà qu'il en a despensé moins le Tresorier des Liges vous fera voir s'il est besoin un estat signé de sa main qui vous esclaircira de la vérité. Je serai très-aise que l'on ne trouve rien à redire qu'il ait despensé cette somme, mais il seroit facheux qu'il feignist le contraire en un lieu où on n'est pas faché de

pousser les temps à l'espaule et de différer d'envoyer de l'argent.

Le Résident de Bavières qui estoit à la Cour passa hier par cette ville où il m'envoya faire un compliment que ie luy rendis, C'est tout ce dont ie vous Informeray pour cette fois, vous suppliant très-humblement de croire que ie suis toujours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 6 Mars 1648.

DE LA BARDE.

Mr. le Comte de Brienne.

VI. (Pag. 50 — 53.)

Je reçois tous les jours des lettres des Cantons qui me demandent les pensions de plusieurs années, leurs Censes et paiements de services rendus, et au moins tous espèrent à la St. Jean une pension de toute nature, comme les autres Ambassadeurs la leur ont payée, et quelque chose sur leurs Censes et Contracts, ce qu'il m'est Impossible de faire, si on ne me donne autant de fonds qu'on leur en avoit donné ou à peu près.

Ces Messieurs là n'avoient qu'à entretenir les affaires au point où ils les avoient trouvées et moy J'ay beaucoup plus à faire, puis qu'il me faut disposer les esprits au renouvellement d'alliance, dont je sçay que l'on commence à destourner les Suisses, spécialement les cinq petits Cantons, en leur persuadant que la France ne les considère plus pour ses alliez, puis qu'elle ne leur paye rien depuis quelques années de ce qui leur est deu selon l'alliance.

Je sçay de bonne part qu'un Mr. Zweier, Lantaman du Canton d'Ury qui a crédit non-seulement parmy les Catholicques, mais encore parmy les Protestants, travaille à leur mettre dans l'esprit qu'ils ne doivent songer qu'à se maintenir en repos et union les uns avec les autres, que c'est la plus grande richesse

qu'ils puissent avoir, et que doresnavant Ils ne doivent faire alliance, ny avec la France, ny avec l'Esp.^{no} Cet homme quoy qu'il soit Suisse est à l'Empereur duquel il a receu de grands bienfaits, et comme il propose de quitter l'une et l'autre alliance, on le considère comme neutre et affectionné seulement à la Patrie ce qui luy donne grande créance et faict considerer beaucoup ce qu'il propose.

Il y avoit une Assemblée conuocquée à Lucerne pour Lundy passé des cinq petits Cantons seulement, qui avoient député l'Avoyer de Lucerne et quelques autres à Milan, pour y demander payement de ce qui est deu à un Régiment composé de quelques Compagnies de ces Cantons qui servent dans le Milanois. Ces Députés aians esté bien traitez par le Marquis de Caracene sont reuenus sans rapporter ce que l'on désiroit pour le Régiment, si bien qu'il y a grande clameur contre eux. On m'a dit que l'on pourroit proposer en cette Assemblée de rappeler ce Régiment et en même temps de rappeler pareillement les gens de guerre des mesmes Cantons qui servent la France, soubz prætecte que l'on ne paye point les pensions, et qu'on les fait servir offensivement et enfin pour faire la chose esgalle entre la France et l'Espagne.

Cela me fait voir que nous aurons bien de la besogne en l'Assemblée de Bade, dont le temps s'avance fort, et si ie ne suis assisté de quelque fonds tel ou à peu près que mes prædecesseurs ont eu à leur arrivée pour donner une pension à chaque Canton, Je ne voy pas, comment ie pourray soustenir les affaires présentement, et disposer les esprits pour le renouvellement d'alliance, lequel il faut faire l'année qui vient ce me semble, qui est la pénultième du der^{er} Traité, si on ne veut attendre la dernière. Un bon traitement aux Suisses cette année et la prochaine auroit emporté cette affaire, au lieu que si on les laisse concevoir du mescontentement en manquant à la coustume de leur payer une pension à l'arrivée d'un Ambassadeur, il faudra bien de l'argent pour les ramener et faire réussir le renouvellement d'alliance. Vous aurez agréable, Monsieur, d'y penser et de considerer qu'il n'est pas seulement

question d'entretenir les affaires maintenant, mais de faire naistre dans les esprits de deça le désir du renouvellement d'alliance, et cependant on m'a fait moins de fonds qu'à ceux qui n'avoient qu'à faire le premier effect.

Vous avez eu de fort bonnes et belles recrues spécialement de ce Canton qui estoit fort desgousté à mon arrivée et de plus trois Compagnies aussy belles qu'aucunes qui soient dans le service du Roy. Touts les esprits depuis l'assemblée qui s'est tenue icy sont en disposition de bien faire si on les contente, et mesme je ne desespère pas de ceux de Fribourg qui ont tesmoigné tant de mescontentement et ont refusé la pension, mais tout cela ira à rebours si ie n'ai de quoy satisfaire les Cantons. Sur ce ie vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousjours

Monsieur,

(Je viens d'avoir nouvelle de Lucerne que l'on a rien résolu en la Diète touchant les troupes du Milanois mais que l'on fait un edict par lequel les Suisses qui servent le Duc de Modène doivent quitter ce service sur peine de la vie et de confiscation des biens.)

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 24 Avril 1648.

DE LA BARDE.

(receu le 5 Mai.)

VII. (Pag. 54—57.)

Je ne croy pas que le Traité de M. de Vateville se puisse si tost executer : mais comme ce n'est pas sa faute Je n'estime pas qu'il le faille revocquer pour cela : au contraire il me semble qu'on doit l'aider autant que l'on pourra. En effect, son dessein est utile au service du Roy, quoy qu'il s'y soit embarqué sans avoir bien pris ses mesures. Il s'est obligé de prendre certaine quantité de sel qui luy seroit fournie à Seissel ou à Regonfle par chacun an, moyennant Soixants cinq Solz le

minot, et quarant cinq mil livres de pension par chacun an, et cependant il n'avoit traicté ny avec le Pais de Valais, ny avec aucuns des Cantons pour les obliger à prendre ce sel de luy. Cela est cause qu'il n'en a point aussy pris des fermiers et que l'affaire est demeurée en arrière Jusques à présent. Cependant Ils le persécutent pour estre payez des quarante cinq mil livres par chacun an, depuis la datte de leur Traité, encore qu'il n'ait point pris de sel et pour des dommages et Interest faute par luy d'en avoir pris, supposants qu'ils en ont fait voiturier pour luy a Regonfle ou à Seissel suivant leur Traité. Au contraire Vatteville dit que leur aiant fait faire sommation à Seissel de luy fournir du sel, il ne s'en est point trouvé qu'ils eussent fait venir pour luy. Tout cela est pure chicanerie de part et d'autre : parceque ny les fermiers n'ont point fait voiturier du sel à Seissel pour Vatteuille ny Vatteuille n'a point eu dessein d'en prendre, parcequ'il n'avoit pas lors à qui le débiter. Et quand mesme les fermiers en auroient fait voiturier à Seissel pour luy, il ne leur escherroit que peu ou point de dommages et interests, d'autant qu'il auroit esté mis dans le Magasin, et ensuite donné aux fermiers de Savoye et de Genesve, auxquels les fermiers de France fournissent du sel. Tant y a que s'ils ont fait venir du sel pour Vatteuille, il ne leur est pas demeuré inutile, puis qu'ils ont eu à qui le débiter, sinon sur l'heure, au moins quelque temps après.

Il seroit donc à propos et digne de vostre bonté, Monsieur, de faire cesser les poursuittes des fermiers contre Vatteuille, et de les accorder les uns avec les autres, en condamnant Vatteuille au despens seulement que les fermiers ont faits en leurs poursuittes contre luy, parcequ'en effect il ne leur eschet aucuns dommages et Interrests, et Ils ne peuvent æquitablement prétendre le payement des quarante cinq mil livres par an : mais il faut que M. de Vatteuille aille à Paris pour cela, à quel effect il a besoing d'un sauf-conduict pour se garantir de quelque accident du costé de ces M^{rs} les fermiers qui sans cela le pourroient faire mettre en prison. Il vous plaira donc, Monsieur, me l'enuoyer si vous le Jugez à propos.

Cependant l'affaire de Valais ne peut demeurer en arrière, et il faut ce me semble obliger les fermiers en attendant que le Traité de Vatteuille s'exécute et sans y préjudicier ny aux prétentions et demandes respectives de luy et des fermiers, à fournir au S^r Stocalper, fermier de Valais, de sel dont il aura besoin, à raison de quatre livre dix solz le Minot pour le plus : parceque je sçay qu'il luy a esté offert à ce prix, quoy que contienne le mémoire de M. Terrat, ou la difficulté des Gardes et Commis n'est qu'un prétexte pour faire valoir la marchandise. Il me semble qu'un arrest selon le Project que je vous ay euvoyé cy-devant, Monsieur, en y ajoustant la Clause, sans préjudice des demandes et prétentions respectives des fermiers et de Vatteuille, seroit nécessaire pour ne laisser périr l'affaire de Valais, ou bien vous le pouvez faire dresser en meilleure forme.

Si le S^r Terrat ne veut s'accomoder pour le prix du sel, M. Bossuet qui a part à la ferme s'accommodera peut-estre mieux et ne laissera pas de faire cette affaire, dont il m'a escrit et offert de donner le sel à quatre livres dix Solz le minot, mais luy comme les autres veulent que le Traité de Vatteuille soit résolu auparavant, ou volontairement, ou par la Justice, ce qui seroit long, et l'urgence de l'affaire de Valais n'admet pas une telle longueur. En vérité Je croy que ces M^{rs} là peuvent donner le sel à quatre livres cinq Solz ou peu plus. Le S^r Bossuet est logé en la rue Montmartre devant la Chapelle St. Joseph : au cas qu'il vous plaise l'envoyer quérir, il ne faudroit pas que le S^r Terrat le sçeust.

Quant au fonds qu'il vous a pleu ordonner de nouveau pour la Suisse, quoy qu'il soit petit, eu esgard aux difficultez qui se préparent icy, mais assez grand dans la nécessité présente des affaires de delà, J'essayeray d'en tirer toute l'utilité qui se pourra pour le service du Roy, et cependant comme j'ay à le soustenir icy soubz vos ordres, Je me sens obligé à vous remercier très-humblement, Monsieur, comme je fais de ce moyen que vous m'en donnez. Mais il est Important que l'envoy de ce fonds soit extraordinairement secret et que vous

enjoigniez s'il vous plaist au Trésorier et autres, qu'il sera besoing de ne s'en laisser entendre à qui que ce soit, parceque si les Suisses en ont le vent, ils ne manqueront pas de me persécuter tant qu'ils sçauront qu'il y en aura un sol entre les mains du Trésorier. Si nonobstant cela on venoit à savoir que l'on envoie du fonds icy, on peut dire que c'est le remplacement de ce qui avoit esté employé des 50 mil Livres.

Vous ne me touchez rien, Monsieur, par votre lettre de ce remplacement, lequel est neantmoins très-nécessaire pour suppler à ce peu de fonds que vous nous envoyez de nouveau: de sorte que je dois vous supplier comme je fais tousjours d'y vouloir tenir la main puisque cela a esté résolu selon qu'il vous a plu me faire savoir par vos précédents.

Je joincts icy un mémoire de ce que l'on ma mandé de divers endroicts du succès que les armées confœderées ont eu contre les Impériaux près d'Augsbourg à tout hazard si vous n'en avez point eu de plus prompts nouvelles d'ailleurs. Je suis tousjours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 29 May 1648.

DE LA BARDE.

(Cette Lettre est suivie d'un Rapport du Général-Major Klug au Maréchal de camp Schmidberg, et de nouvelles reçues sur la victoire remportée à Sumerhausen, près d'Augsbourg, le 17 Mai et jours suivants, par les Confédérés (Français et Suédois), sur les Généraux impériaux Mélandre et Montécuculi.)

VIII. (Pag. 62—64.)

Je serois bien fasché que quelque indisposition pour petite qu'elle fust vous eust empêché de me donner vos ordres à l'accoustumée. Mais J'ay appris que vous estes dans les

remèdes plustost pour conserver votre santé et la confirmer, que pour la recouvrer. ¹⁾

La nouvelle que nous avons receue icy de la prise d'Ypres ²⁾ estoit fort nécessaire pour contrebalancer celle de ville et citadelle de Courtray ³⁾. Chacun est en peine dans cette ville cy de sçavoir qu'elle a esté la fortune des officiers et soldats suisses qui estoient en garnison dans cette Place; ils estoient presque tous de ce Canton qui sera en bien mauvaise humeur de la mort ou prise des siens, l'un ou l'autre leur paroissant certain, puisque les avis portent que l'Archiduc ne leur a voulu accorder aucune composition. J'essayeray d'adoucir autant qu'il me sera possible la douleur de leur perte et les mescontentements qu'elle peut produire dans leurs esprits, lequel pourroit les faire joindre à d'autres Cantons qui ont fait une pareille perte à Armentière et ailleurs, pour proposer la Limitation du service et la déffense aux troupes suisses de se laisser employer en autre chose qu'à déffendre les Etats que Henry IV possédoit lors du Traité d'alliance.

Pour les destourner en quelque sorte d'un tel dessein il est besoing de faire tout ce qui se pourra pour retirer les Suisses qui furent pris à Armentière et ceux qui auront esté pris à Courtray. Les Cantons de Berne et de Fribourg me font de continuelles plaintes pour les premiers dont M^r d'Erlac, Avoyer de Berne, m'escrivit il y a deux jours, son fils Cap.^{me} aux gardes Suisses ayant perdu plusieurs soldats qui sont prisonniers des ennemis, lesquels si l'on ne donne ordre de retirer il dit que M^{rs} de Berne pourroient bien se résoudre à rappeler leurs gens du service du Roy. M^{rs} de Fribourg n'en disent pas moins dont je donne aussy avis à M. le Tellier à cause que le rachat des prisonniers regarde sa charge. Il seroit sans doute très-facheux que M^{rs} de Soleure sur l'occasion des leurs

1) Chaque lettre prouve l'embarras où se trouvait la Cour et la pénurie des finances.

2) Par Condé, le 28 Mai.

3) Pris le 19 Mai par l'Archiduc de Léopold.

qui ont esté pris à Courtray entrassent dans les sentiments de ceux de Berne et de Fribourg, ce qui nous donneroit bien de la peine en la prochaine assemblée de Bade, où je suis adverty que l'on parlera fort de la Limitation de service.

J'attends la somme que vous nous avez ordonnée très à propos, pour m'en servir ainsy qu'il sera nécessaire en cette occasion. On avance cette assemblée de huit jours au moins. M^{rs} de Berne en ont escrit aux autres Cantons affin qu'il y ait assez de temps pour terminer l'affaire de la Turgovie ¹⁾.

Les petits Cantons veulent tenir une assemblée à Lucerne pour concerter ce qu'ils auront à proposer en la Diète générale. Ils ont convié M^{rs} de Soleure d'envoyer un Député à cette Diète particulière dont ils se sont excusez. Sur quoy on les a de rechef conviez d'y députer et je suis après pour les persuader encore de n'y point envoyer ce qui fera paroistre d'autant plus qu'ils n'adhèrent point aux sentiments de ces Cantons qui sont peu favorables à la France.

On parlera en cette assemblée de Lucerne de la Ville de Constance et de la liberté du commerce sur le lac que les petits Cantons prétendent estre Interrompue par le Commandant d'Uberlingue qui empêche avec des Barques armées que l'on porte rien à Constance et à Lindaw.

Le Résident de Suède à Zurich m'a donné avis que l'on avoit proposé d'accommoder cette affaire et que le Commandant d'Uberlingue estoit d'accord que l'on peust porter toutes sortes de marchandises et vivres dans ces deux places excepté des armes et des munitions de guerre, pourveu que le Gouverneur de Constance se departist d'une prétention qu'il a de quelques contributions sur des Bailliages deppendants d'Uberlingue, à quoy le Gouverneur de Constance n'a pas voulu consentir. Cette affaire sera sans doute agitée fort chaudement à Lucerne à la sollicitation de Papus agent de l'Empereur et par l'adresse

¹⁾ V. PUPPIKOFER *histoire de Thurgovie*, l'état des querelles, toujours renouvelées, entre les Cantons des deux Confessions, touchant leurs corréligionnaires et leurs droits respectifs dans ce pays sujet.

de Zweier, Landaman d'Ury, qui a fait un voyage exprez à Constance pour cet effect. Mais j'espère qu'en l'Assemblée de Bade nous modererons cette chaleur. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que je suis tousjours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 12 Juin 1648.

DE LA BARDE.

(receu le 24.)

IX. (Pag. 65.)

L'affaire de Valez dont ie vous ay cy-devant escrit se poursuit tousiours par le Marquis de Caracène qui offre aux Vale sans la vallée d'Oscela qui confine à leurs terres du costé du milanois, et un Régiment entretenu. J'ay avis outre cela que ces Peuples ennuyez de ne rien recevoir de la France permettent à tous ceux qui se présentent de la Franche-Comté pour aller au Milanois de passer par leur pais: Je m'en suis plaint à eux par lettres dont J'attends réponse: mais si on ne les contente, il ne faut rien espérer de bon de leur part sur ce sujet:

— — — — —
De plus vous aurez agréable, Monsieur, de donner l'ordre qui sera nécessaire à ce que le fermier de Lionnais ou le S^r Bossuet dont je vous ay escrit, fournisse à Stocalper la quantité de sel qu'il demandera pour le Valez, sans vous arrester s'il vous plaist au Traité de Vatteuille, ny aux prétentions des uns et des autres, qu'ils discuteront cy-après comme il leur plaira: — — — — —

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 19 Juin 1648.

DE LA BARDE.

X. (Pag. 67 et 68.)

Nous voilà dans le fort de la Diète de Bade où je me suis rendu depuis deux Jours avec bon nombre de personnes qui sont dans le service, et autres affectionnées au service du Roy, lesquelles m'y ont accompagné selon la coustume.

Nous y avons un Député de Bourgogne ¹⁾, Cons.^{er} du Parlement de Dôle, qui a apporté comme il se pratique tous les ans la pension de la paix et alliance héréditaire: Il a fait une proposition qui tend ainsy que l'on m'a dit à faire établir pour quelques années la suspension qui a esté faite, pour celle-cy avec la Bourgogne, ou plustost à y restablir la neutralité: J'espère avoir aujourd'huy une coppie de sa proposition, laquelle comme elle regarde la France, J'attends ce que M.^{rs} les Députez des Cantons m'en doivent communiquer.

Il n'y a point icy d'Ambassadeur d'Espagne, Casati qui est aux Grisons avoit mandé à ses amis qu'il pourroit bien se trouver icy, mais il s'est contenté d'y envoyer un Colonel Grivelli ²⁾, Interprète du Roy d'Esp.^{ne}, qui n'est pas encore arrivé.

L'Evesque de Constance y a un Député qui se plaint à M.^{rs} des Cantons de l'Interruption du Commerce sur le Lac de Constance par les Courses et prises reciproques des Commandans de Lindau pour L'Empereur, et d'Uberlingue pour les Suédois et par la perception d'un droict que celuy-là a estably sur les Batteaux suisses et autres et que l'autre veut établir de mesme: Sur quoy on a résolu une conférence sur les lieux pour y entendre les raisons des deux Commandans.

J'ay estimé absolument nécessaire de sonder à présent les sentiments des Cantons touchant le Renouvellement d'alliance, affin de Cognoistre pour combien le Roy en sera quitte en cas que sa Maj.^{te} veuille conclure cette affaire devant que le Traité

¹⁾ De la Bourgogne espagnole, à laquelle on donnait encore assez rarement le nom, qu'elle empruntait à ses belles franchises, de Franche-Comté.

²⁾ Crivelli d'Uri.

XI. (Pag. 69 et 70.)

J'arrive tout présentement de Bade où toutes choses se sont passées assez tranquillement moyennant quelques sommes que j'ai fait distribuer à tous les Cantons sur étant moins (*sic!*) de leurs pensions, les ayant persuadez de se contenter d'une partie en attendant que J'eusse le moyen de les satisfaire entièrement de sorte qu'ils ne nous en quittent pas pour si peu; mais c'est beaucoup en ce pais-cy que de gagner du temps.

Ils m'ont mis deux mémoires en main dont je vous enverray copie par le premier ordinaire lesquels vous feront cognoistre, Monsieur, quelles sont leurs prétentions.

Tout ce que J'ay trouvé de plus fascheux à Bade est que Cazati a fait demander aux Cantons alliez de Milan, par un Secrétaire Interprète qu'il a envoyé là, une leuée de 4 à 8 m. hommes, laquelle ie voudrois bien avoir moyen d'empêcher; mais vous sçavez, Monsieur, d'où il me doit venir: si on pouvoit payer une pension entière à tous les Cantons, et demander une leuée à ceux qui sont alliez de Milan, il y auroit apparence, s'ils nous l'accordoient, que nous aurions aussystost des gens que les Espagnols; ou bien, ces Cantons là se resoudroient à desnier la leuée aux uns et aux autres. Je sçay en quel estat sont les affaires, et que présentement vous ne me pouvez rien envoyer, nous tenterons tous autres moyens pour empêcher cette leuée.

Stocalper de Valez n'a pas manque de faire sa sommation aux fermiers des Gabelles à Lyon qui l'ont renvoyé aux S^{rs} de Vatteuille et du Soulier. J'ay veu une lettre de son Commis qui porte que Stocalper alloit informer le Conseil du pais de Vales de la response des fermiers, de quoy ie me suis bien douté. Le Commis ajouste par sa lettre, que puis qu'on ne luy veut pas donner du sel de France, il sera obligé de s'en fournir ailleurs. Cela estant je ne sçay s'il voudra envoyer à Paris, où il me semble que cette affaire eust peu estre ajustée sans cet envoy. Je luy fais sçavoir neantmoins à tout hazard

que s'il y envoie il aura tout contentement. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 19 Juillet 1648.

DE LA BARDE.

(receu le 28.)

XII. (Pag. 71—74.)

Je joints icy la Coppie des mémoires que les Députez des Cantons ont mis entre mes mains à Bade pour en avoir response de sa Ma.^{te} dans trois mois, particulièrement touchant l'affaire du Comté de Bourgogne qu'ils ont plus à coeur que toute autre: Aussy en escrivent ils au Roy et ont longtemps hæsité s'ils me donneroient leur lettre ou s'ils la feroient tenir par autre voye: mais enfin ils me l'ont consignée, me priant et conjurant de leur en faire avoir response dans ce temps là au plus tard.

Ils ont proposé ce terme parcequ'ils doivent tenir une autre Diète au mois de Septembre touchant l'affaire de la Turgovie, où les Députez des Cantons interessez se trouveront premièrement, affin d'essayer de s'accorder ensemble, et s'ils ne peuvent en venir à bout (comme l'on croit qu'il arrivera Infailliblement) tous les autres Cantons enverront aussy leurs Députez à cette Assemblée pour les mettre d'accord et parler de toutes autres affaires.

Outre la première Proposition que les Députes du Comté de Bourgogne ont faite du restablissement de la neutralité ou de la continuation de la suspension d'hostilité jusques à la Paix, il en a fait une autre dont je vous envoie aussy là copie; les Députez l'ont receue pour en faire rapports à leurs Supérieurs, ce qui a esté tenu extraordinairement secret, affin que ie n'en fusse point averty: Neantmoins j'ay eu coppie de cette proposition avec grande peine et despense.

Je croy que les Cantons veulent avoir la response du Roy à leur lettre devant le mois de septembre affin que si elle n'est conforme à leurs Intentions, ils puissent délibérer en cette prochaine assemblée sur la seconde proposition du Député de Bourgongne. Je m'abstiendray de dire mes sentiments sur cette affaire et sur toutes les autres contenues aux mémoires des Députés, jusques à ce que vous m'aiez ordonné de vous en informer. Cependant vous cognoistrez par là leurs sentiments.

J'ay donné en L'assemblée de Bade la pension de paix et d'alliance à tous les Cantons excepté à Fribourg et à Glaris, qui se sont excusez de la recevoir si elle n'est accompagnée des pensions par Rolle, par Estat, et à volonté¹⁾; et les autres Cantons ont protesté, en recevant celle de Paix et d'Alliance, de vouloir avoir les autres dans peu, disants qu'ils ne souffriront point que l'on Interrompe la bonne coustume de payer au moins les pensions de toute nature pour une année à l'arrivée d'un Ambassadeur; cependant en leur donnant celle de Paix et d'Alliance, j'ay gagné quelque temps. Je vous ay desja donné Compte, Monsieur, que j'ay fait payer au Canton de Soleurre les pensions de toute nature, et à celuy de Zurich Dix mil cinq cents livres pour une pension. Il reste à payer celle du Canton de Berne qui est de pareille somme de Dix mil cinq cents livres, celle de Basle de neuf mil livres et celles de Glaris et de Fribourg.

Il m'a fallu faire des gratiffications à divers particuliers des Cantons qui ont receu la pension de Paix et d'alliance, affin qu'ils fissent ensorte que ces Cantons se contentassent de cela pour le présent.

Nous aurons en la Diète de Septembre d'autres assaults à soustenir, et je ne sçay enfin comment il sera possible de s'excuser de payer les pensions entières d'une année à chaque Canton, ou au moins de les leur promettre en cette Assemblée

¹⁾ Des pensions, les unes étaient assurées aux Etats ou Cantons, les autres aux personnes: et celles-ci étaient irrégulières, lorsqu'elles étaient inscrites sur les rôles annuellement ou à volonté, simple récompense d'un service.

pour estre payée dans quelques temps. C'est à quoy tend le premier article du mémoire des Députez et on ne me donnera point de patience jusques là.

Au moins seroit-il nécessaire que l'on nous restablist les 3/4 mil livres affin de fournir avec cela et ce qui nous reste aux despenses nécessaires en cette Diète de Septembre pour faire patienter les Cantons et attendre qu'on leur puisse payer la pension entière. J'insisterois à avoir ce qu'il faudroit encore de fonds pour cet effect comme à chose absolument nécessaire, si ie ne scavois en quel estat les affaires sont à présent.

— — — — —
Je fais tout ce que ie puis pour persuader à Stocalper d'envoyer quelqu'un à Paris pour traiter avec les fermiers, mais s'il veut prendre du sel de Bourgongne ou de Milan il n'envoyera personne en France.

Vous aurez avec cette lettre l'extrait d'une lettre du Comis de Stocalper à un homme de cette Ville, et d'une autre que Stocalper mesme m'a escrite ce qui vous pourra faire juger, Monsieur, de ses sentiments. ¹⁾

Quant à ce qui est de l'Introduction du sel en Suisse c'est chose pour laquelle les Cantons n'envoyeront point de Deputé à Paris, parcequ'ils ne la désirent pas, et c'est la plus grande difficulté qu'il y a, de leur persuader que nostre sel est meilleur que celuy de Bourgongne et de Hal dont ils usent, à quoy le S^r du Soulier travaille continuellement, le mal est que M^r de Valteuille ny luy ne sont pas assez forts pour faire cette affaire, mais au moins ils la préparent bien. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur
à Soleure ce 24 Juillet 1648. DE LA BARDE.

¹⁾ Ces pièces sont insérées dans le manuscrit.

XIII. (Pag. 77 et 78.)

Durchlechtigster, Grossmechtigster, Allerchristlichster König, E. König. May. sinndt Unsser Jeder zeit ohnverdrossen, gantz guetwillige dienst, sambt wass wir Ehren Liebs und guets vermögent bereit zuvor.

Genedigster Herr und Ponntsgnoss.

Wie angelegenlich Unnsere Herren und Oberen nach dem Exempel Iro Vorfahren Immer jederwillen habendt angelegen sein lassen, das die Freygrafschaft Burgundt, theils von Nachparschaft und theilss von des Eidtgnössischen Standts selbst aignen darbey versierendten Interesse fürnemblich aber Crafft mit dero habenden Erbeinung wegen, in Fridt und Rhuestandt erhalten wurde, bezeugendt die vilfeltige an Eurr Allerchristlichsten König. May. Herren Vatteren Lobseeligsten andenkens abgegangene schreiben, unnd dero Herren Amb. unnd anderen hohen Ministeris, offermahls beschechene repraesentationes, welches unss Ursach gibt in Betrachtung, das nechst künfftiger Zeit Ihndeme für einmahl die Neutralitet expiriert, auch der accordirte Stillstandt der Waaffen, ausslauffen wirdt, Um gedachtes Burgundts Rhue, unnd Fridtstandt sorgfellig zu sein, unnd also E. König. May. demüetigst zu ersuechen und pitten, Sie wolten gdst. Iro Belieben lassen, Unnsere Herren und Oberen die Fro, und Dero hochlobl. Cron Jederwillen getreu, alle Eidt- und Pundtsgenössische Dienst würcklich unnd geneigt willig geleistet, zue sonnderbahrer g. mit gedachter Freygrafschaft Burgundt, widerumb ein neue Neutralitet ufzurichten oder doch, da die Widerufrichtung einer Neutralitet der Zeit bedencklich geachtet wurde, Ein anderwertige Stilstellung der Waaffen uff fernere Zeit unnd bis zue Erfolg des allgemeinen mit grosser begirdt verhoffendten Fridens, anzustellen, wie von E. König. May. wir innsonderheit vermittelst Ires der Zeit bey unss residierendten Herrn Amb. verner umbstendelichen repraesentierung, In deme die gdgste. wilfahr verhoffen thuen, also seindt Unnsere Herren Oberen wir es In Begebenheit demüetigst jederzeit zu verdienen Erbietig. Als wir Gott pitten,

das der E. May. In glückhseeliger lanngwiriger Regierung unnd guetter prosperitet erhalten wolle. Datum unnd in unnsrer aller Nammen mit des WolEdlen, Gestrengen, unnsers Lieben unnd getrewen Lanndvogts der Grafschafft Baden in Ergöw Wolfgang von Müllenen, des Raths der Stadt Bern, Innsigell verschlossen, den 15. Julii 1648.

E. König. May.

dienstwillige von Stedt und Landten der 13 Orten unnsrer Eydtgnoschaft, Räth, unnd Sandtpotten, der Zeit mit Befelch und gewalt unser Allerseits p. und ober uff dem Tag der Jarrechnung zue Baden Im Ergew volmechtig versamlet.

(recue le 4 d'Aout.)

XIV. (Pag. 79—82.)

On m'a voulu faire croire que vous avez expédié des Ordonnances à M. de Caumartin sur ce qu'il a touché par ses billets des appointements de cette Ambassade pour les mois de Novembre et Décembre de l'année passée, Janvier, Février et Mars de celle-cy: ce que ie ne me puis persuader, estant trop assuré de vostre sincerité, et de l'ordre que vous faites observer en semblables expéditions dont on tient bon et fidèle Registre chez vous. Je me tiens donc pour très-certain que vous n'aurez pas, Monsieur, expédié des ordonnances pour les appointements des mesmes mois à M. de Caumartin et à moy pour nous mettre en Procès, et nous reduire à rapporter ces appointements l'un ou l'autre. Il faut que ce soit quelque ordonnance de comptant que vous aiez donnée à M. de Caumartin affin qu'il ne soit point obligé de restituer la somme à laquelle les appointements de ces mois là se montent, en quoy ie ne puis que louer vostre bonté pour ceux qui servent soubz vostre charge. Il n'a tenu qu'à M. de Caumartin qu'il ne soit venu au mois d'Octobre, comme vous luy aviez mandé, Mon-

sieur, qu'il pouvoit faire, rien qui regardant le service du Roy ne l'ayant retenu en Suisse depuis ce temps là : Quoy que s'en soit, puisque vous m'avez expédié des Ordonnances pour les appointements de cette Ambassade depuis le commencement de Novembre personne ne les peut prétendre que moy depuis ce temps là et je suis assuré que vous n'en avez point expédié d'ordonnance à autre.

J'ay commencé cette lettre par ce petit interest que j'ay, parceque cela me touche de près dans les despenses que j'ay faites pour me mettre en Equipage pour cette Ambassade, dans laquelle j'ay besoing de tout ce qui m'a esté ordonné et expédié par vous, Monsieur. Nous n'avons rien icy de nouveau sinon que les Cantons alliez de Milan tiendront Lundy une Assemblée touchant l'affaire de la Turgovie. On croit que cette affaire n'est que le prétexte de cette assemblée, mais qu'en effect on y traitera de la leuée pour le Milanois. Flekenstein, Avoyer de Lucerne, s'y monstre très-passionné : on dit mesme que Casati, ministre de l'Esp.^{ne} qui, fait sa Résidence aux Grisons depuis quelques années, reviendra pour cet effect à Lucerne où il la faisoient cy-devant.

Je sçauray ce qui se passera en cette Assemblée, mais pour destourner cette leuée il faudroit avoir de quoy achever de payer les pensions, dont je suis pressé par tous les Cantons qui ne peuvent oublier la coustume de les recevoir entières à l'arrivée d'un Ambassadeur, et j'ay peur à la fin que faute de cela, il ne nous arrive quelque Inconuenient, lequel il sera mal aisé de reparer par après.

Si avec les Responses aux mémoriaux qui m'ont esté donnés à Bade il venoit un fonds ou au moins les 34 mil livres qui sont demeurez en arrière, on pourroit rendre ces responses plus agréables.

Cela est d'autant plus nécessaire que l'on commence à murmurer icy du peu de satisfaction que l'on donne aux Suisses qui servent en France, ce qui esclatera sans doute dans l'assemblée de septembre, où il faudroit faire quelques gratifications pour adoucir les esprits, et empêcher que l'on y vienne à des

resolutions, après avoir veu que les remonstrances sont toujours inutiles, et ne produissent aucune chose de toutes celles que les Cantons demandent au Roy.

J'ay avis que les Comtois agissent fort et ferme par leurs amis en divers Cantons pour leur plus estroite alliance avec les Suisses et particulièrement dans le Canton de Berne dont ils sont voisins et y ont grande commerce à cause du sel; s'ils gagnent celuy-là ils auront les autres Protestants qui seuls peuvent traverser cette affaire.

Un facteur de Stokalper est venu icy sommer de Vatteville et le Sr du Soulier, de luy fournir du sel ou de consentir que les fermiers luy en fournissent, ce qu'ils ont consenty mais j'ay eu bien de la peine pour tirer cela de M. de Vatteville. Ce facteur de Stokalper me fait espérer qu'il ira à Paris dont ie ne sçay encore que croire. Sur ce je vous supplie très-humblement de me tenir tousjours

Monsieur,

(Tous les avis d'Allemagne nous assurent de la prise de la petit Prague et du Château avec un butin de grande valeur que Coniesmarc y a fait etc.)

Monsieur

pour Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 14 Aoust 1648.

DE LA BARDE.

(reccu le 25.)

XV. (Pag. 83—86.)

Je vous ay donné avis par ma précédente que l'Empereur et l'Archiduc Ferdinand Charles d'Inspruc son beau-frère ont demandé une diète aux Suisses, pour aviser avec eux aux moyens d'assurer Constance, Lindau, Bregens et les quatre seigneuries d'Arleberg, le tout voisin du Lac de Constance contre les couronnes confédérés.

La maison d'Autriche doit envoyer des Commissaires à cette

Diète, lesquels ne manqueront pas d'agir contre la France, et de persuader aux Cantons tout ce qui se pourra de plus préjudiciable au service du Roy. Cette partie est dressée par Zweier, Landaman du Canton d'Ury, personnage très-habile pour ce pais-cy, et qui soubz prætexte d'estre affectionné à la liberté des Cantons, leur donne de grands soubçons de l'accroissement de la France, et du voisinage de ses armes, les voulant par ce moyen eschauffer à ce qui regarde la conservation du Milanois, de la Franche-Comté et de toutes les terres appartenant à la maison d'Autriche sur les confins de la Suisse : à quel effect il leur représente que si tout cela tumboit entre nos mains comme l'Alsace, Brisac et les villes Forrestières, la Suisse seroit bloquée par les François, et en péril de tumber entre leurs mains.

La lettre de l'Empereur aux Cantons pour demander la Diète est escrite de ce stile, et il en vient mesme iusques à les exhorter de se ioindre à luy pour la conservation de leur pais, qu'il dit estre desja enfermé par la France, et en danger d'estre envahi.

Cela estant ie ne doute point que cette Diète ne soit plus dangereuse que la præcédente, et que l'on n'y remue toutes les choses qui sont les plus fascheuses contre nous.

On parle mesme d'y remettre sur les Tapis l'affaire de la leuée pour le Milanois et de persuader aux Cantons de la permettre sans demander leurs pensions, en leur faisant voir l'Interest qu'ils ont en la conservation du Milanois.

L'affaire de la Bourgongne y sera aussy agitée de rechef par un Député que l'on dit y devoir estre envoyé exprès, bref on prépare toutes sortes de batterie contre nous pour cette Diète.

Vous jugez bien, Monsieur, que pour parer aux Coups et empêcher qu'ils portent, il est nécessaire d'estre muny non seulement de bonnes raisons, mais aussy du moyen qui seul fait effect en ces quartiers-cy à quoy ie vous supplie très-humblement de donner ordre.

Je vous demande très-humble pardon, Monsieur, si ie vous

ay parlé avec quelque sentiment par ma lettre du 14^e du mois passé de mes appointements pour cet Ambassade depuis le mois de novembre 1647 iusques en mars de cette année, ça esté parceque ie suis certain que la chambre des Comptes ne les passera jamais à deux personnes: desorte que si vous n'avez agréable d'y pourvoir, il faudra que l'un des deux les rapporte ce qui me seroit très-dur dans la despense que i'ay faite et que ie suis obligé de continuer. Je n'ay jamais douté, Monsieur, de vostre bonté envers moy, et j'ay tout le ressentiment que ie dois du tesmoignage qu'il vous a pleu m'en donner sur cette occasion par vostre dernière, dont ie vous rends très-humbles graces: vous suppliant très-humblement de croire que j'essayeray tousjours par mes très-humbles services de m'en rendre digne.

C'est une grande bénédiction de Dieu que l'émotion de Paris ait cessé dans le troisième jour, et que les choses y soient aussy calmes que s'il ne s'y estoit remué. Le peuple est accoustumé depuis longtems au repos, dans lequel il est bon de l'entretenir: cependant nos ennemis feront sonner cette affaire bien hault pour descrier les nostres et couvrir le mauvais estat des leurs.

Il passe tous les iours par la Suisse des soldats qui viennent du siège de Crémone¹⁾, sur quoy i'ay escrit aux Cantons qui ont des gardes à Belinzone, affin qu'ils y soient arrestez; mais ils se présentent en si piteux estat qu'on ne peut presque leur refuser le passage et l'aumosne; on n'a pas icy bonne opinion de ce Siège. Dieu veuille que l'on y soit trompé. Et cependant je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce XI Septembre 1648.

DE LA BARDE.

(receu le 23.)

¹⁾ Le Duc de Modène, allié de la France, assiégeait Crémone, après avoir battu le marquis de Caracène près de cette ville le 30 juin. Il finit par être obligé de lever ce siège.

XVI. (Pag. 87 — 90.)

La Diète que l'Empereur et l'Archiduc d'Inspruc ont demandée aux Cantons touchant Constance, Lindau et Bregens n'est pas encore assignée, mais J'estime qu'il nous y faudra aller bientôt, ce qui me fait attendre en bonne devotion, ce qu'il vous aura plu faire pour la somme qui nous reste à venir icy des Cent mil livres qui furent dernièrement resolués pour les despenses de ces quartiers-cy. Cependant ce qui avoit esté arresté avec le Commandant d'Uberlingue touchant le reestablishement du commerce sur le Lac a esté Interrompu par le Gouverneur de Constance, qui a fait prendre deux batteaux de Stein, lieu appartenant à M^{rs} de Zurich, protestant de ne les point rendre que les Suisses ne luy fournissent une assurance du Commandant d'Uberlingue touchant les trois places susd. les voulant engager de plus en plus à luy en procurer la sureté. Ce proceder ne plaist pas aux Cantons Protestants, et mesmes les Catholicques qui sont Seigneurs de la Turgovie avec Zurich, trouvent mauvais que ce Gouverneur estende plus que par cy-devant les fortifications de Constance sur leur Territoire de la Turgovie qui aboutit à l'ancien fossé de cette Place abusant de la tolérance de ces Cantons là, qui souffrirent en 1633 que ceux d'Autriche avanceassent les fortifications de Constance sur leur Territoire pour se deffendre contre la Maréchal Horn qui l'assiéga lors.

Les Cantons alliez de Milan qui sont les plus affectionnez à la Maison d'Autriche, se portent avec grande passion pour ce qui regarde la sureté de ces trois Places, et voudroient que les Suisses se déclarassent contre ceux qui les voudroient attaquer, mais les autres désireroient que l'affaire fust conduite au poinct que l'Empereur et l'Archiduc d'Inspruc, se deffiant de les pouvoir deffendre, les missent entre les mains des Suisses qui y auroient doresnavant garnison.

Sur cela je vous supplie très-humblement de me mander l'Intention de leurs M.M.^{tes}, et si Elles trouveroient bon que l'affaire fust conduite à ce poinct. Il vous plaira aussy, Mon-

sieur, me faire savoir ce qui à esté dit de Lindau dans le Traité de la paix de l'Empire, et si ceux d'Austriche sont obligez d'en retirer leur garnison, et de laisser la ville en la liberté dont elle doit jouir comme ville Impériale. Cette place est si importante à la maison d'Austriche pour ce qui est des Suisses, des Grisons, et de la communication de l'Allemagne en Italie, qu'ils ont proposé en 1646 qu'il leur fust permis d'avoir garnison dans Lindau aussy longtemps que Brizac demeureroit entre les mains du Roy, et l'on m'a dit qu'ils veulent s'approprier cette ville là, l'attribuant à l'Archiduc d'Inspruc comme Constance.

Ce Prince là doit venir dans peu à Bregens tant pour eschauffer de plus près ce qui sera proposé de sa part en la Diète, où les affectionnez à la Maison d'Austriche se préparent à nous faire tout le mal qu'ils pourront, que pour entreprendre quelque chose comme l'on croit sur Uberlingue, Mainau ou Langenargen, lieux tenus par les Suédois, à quel effect on fabrique des Barques pour estre armées sur le Lac. Tout maintenant je viens de recevoir des lettres de Lucerne, qui disent que ceux de Zurich ont receu response d'une Lettre qui avoit esté escrite au Général Vrangel touchant le Commerce du Lac de Constance et les trois villes susd., sur quoy ils convocquent une Diète de six Cantons, savoir Zurich, Schaffuse, Glaris, Lucerne, Ury et Zug, pour le 4 Octobre. Cette Diète deviendra sans doute générale, au quel cas il m'y faudra aller. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 18 Septembre 1648.

DE LA BARDE.

(receu le 3 Octobre.)

XVII. (Pag. 91 — 94.)

Depuis que ie suis icy i'ay tousiours entretenu correspondance dans le pais des Grisons , affin d'y disposer les esprits à désirer et rechercher le renouvellement de leur alliance avec la France , à quoy il me semble qu'il se présente une occasion de donner un bon commencement. C'est que la Ligue des dix droictures est en Traité avec l'Archiduc d'Inspruc pour quelques droits qu'il a sur cette Ligue , lesquels il offre de luy transporter pour la somme de Cent mil tant de florins. Ceux de cette Ligue ont grande passion de faire cette affaire , mais ils n'ont pas tout le moyen qui seroit nécessaire pour cet effect. Il est venu en pensée sur cette rencontre à M. de Salis de me faire sonder pour sçavoir si le Roy les voudroit gratifier de quelque somme , affin de faire cette acquisition. Sur quoy ie me suis souvenu que l'on avoit fait autre fois semblable proposition à deff.^{et} M. le Duc de Rohan pendant qu'il estoit aux Grisons , et qu'elle ne fut pas lors rejettée.

Neantmoins sachant le peu de fonds que nous avons maintenant en France , j'ay fait dire d'abord à M. de Salis que nous ne pouvions entendre à cette affaire par le moyen de laquelle la France ne feroit autre chose que de fournir à la Ligue des dix droictures une somme qui seroit donnée à un Prince qui est nostre ennemy , sans acquérir autre chose que l'affection qu'il promet de cette Ligue , dont la France ne tireroit pas grande utilité.

Mais depuis m'ayant fait reparler de cette affaire , je luy ay fait respondre que si la Ligue des dix droictures vouloit se résoudre au renouvellement de l'alliance de France , et y attirer les deux autres , peut estre que le Roy se porteroit à fournir quelque chose à cette Ligue pour son acquisition. Cette ouverture n'a pas esté rejettée , mais on proposoit de renouveler l'Alliance avec la France , sans se departir de celle d'Esp.^{ne} à l'exemple des Cantons alliez du Milanois , ce que i'ay refusé absolument , et je vois les choses en quelque disposition de faire renoncer les Grisons à l'Alliance d'Espagne pour reprendre celle de France.

Le désir que la Ligue des dix droictures a de faire son acquisition, a porté jusques là M. de Salis, qui a la plus part de son bien dans cette Ligue, que de me faire demander si ie trouverois bon qu'on m'envoyast des Députez pour me faire Instance à ce que le Roy gratiffiast cette Ligue de quelque somme sur cette occasion, à quoy j'ay respondu que ie ne voy pas comment aucune des trois Ligues des Grisons peut espérer d'estre gratiffiée par sa Ma.^{te} pendant qu'ils sont en alliance avec ses ennemis, et dans une manifeste contravention à celle de France, mais que s'ils envoioient des Députez pour rechercher l'alliance de sa Ma.^{te} en mesme temps que cette gratiffication, je croyois qu'Elle y pourroit entendre : Cela sera rapporté à M. de Salis, neantmoins j'ay prié celuy qui mesnage cette affaire de différer d'engager les Grisons, ou la Ligue des dix droictures, à l'envoy de ces Députez iusques à ce que je sçusse plus particulièrement la volonté du Roy sur ce sujet.

Il vous plaira donc, Monsieur, m'envoyer les ordres de sa Ma.^{te} sur cette affaire, affin que ie sache si elle aura agréable que je la pousse, et engage les Grisons, ou la Ligue des dix droictures seule, à cet envoy de Députez qui parleroient au nom des trois Ligues du renouvellement d'alliance. Ceux qui ont proposé cy-devant cette affaire avoient peine de se promettre de disposer les Grisons à rechercher le renouvellement d'alliance, au lieu que maintenant il y a espérance de les y engager sur l'occasion de cette acquisition que la Ligue des dix droictures veut faire.

Toute la difficulté que ie trouve en cette affaire est que ie doute que l'on en soit quitte pour Cinquante mil livres comme l'on disoit l'année passée, parcequ'outre ce qu'il fallait lors payer aux trois Ligues et aux particuliers, il y auroit encore la gratiffication pour la Ligue des dix droictures. Je suis tousjours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

à Soleure ce 18 Septembre 1648.

DE LA BARDE.

(receu le 3 Octobre.)

XVIII. (Pag. 95 — 97.)

J'ay eu une extrême Joye apprenant par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escire du 4^e, que toutes choses ont esté accomodées en la conférence des Députez du Parlement avec M^{rs} les Princes, et que les affaires vont reprendre leur cours ordinaire. C'est une chose très-nécessaire pour le dedans et pour le dehors, et particulièrement pour la Suisse, où le retardement des paiements aux Capp.^{nes} Suisses qui servent en France commençoit d'altérer les esprits, et les disposer à nous faire du desplaisir: mais j'espère que voyans nos affaires se remettre en leur premier estat, ils demeureront aussy dans les mesmes termes que cy-devant. La Diète qui se devoit tenir avoit esté convoquée au 18^e de ce mois, de la quelle le sujet apparent estoit, pour aviser aux moyens de restablir la liberté du commerce sur le Lac de Constance, interrompu par le Commandant d'Uberlingue Suédois, et par ceux des places de la maison d'Autriche, les uns prenans des batteaux sur les autres, et obligeants mesme les batteaux Suisses à prendre des Passeports d'eux: ces Commandants avoient esté conviez de se trouver en la Diète ou d'y envoyer, ce que ceux d'Autriche ont refusé, soubz prætexte qu'en la dernière assemblée de la S^t. Jean, estants venus à Bade pour le mesme sujet, ils ne furent visitez de personne, et que le commandant Suédois fut veu de quelques-uns des Députez. Mais on croit que la véritable cause de leur refus est que l'Archiduc d'Inspruck a quelques troupes et milices près de Bregens, et qu'il se croit assez fort pour se faire iustice et empêcher les Courses du Commandant d'Uberlingue sur le Lac: D'autres disent que l'Archiduc prétendoit que cette Diète serviroit pour la conférence, que l'Empereur et luy avoient demandée, affin de voir avec les Suisses quel moyen il y auroit d'assurer Constance, Lindau et Bregens, soit qu'ils voulussent entreprendre la deffense de ces places qui leur sont voisines, ou obtenir pour elles une neutralité des François et Suédois, affin d'esloigner la guerre de leurs confins, mais que la mesme raison des forces que cet archiduc a

maintenant, et que les armées Confœderées ne s'approchent pas de ces quartiers-là, comme l'on avoit creu qu'elles feroient, a fait changer d'avis à l'Empereur et à luy, ne croyants plus avoir besoing de l'Interposition des Suisses pour conserver ces trois places : Enfin l'on dit aussy que l'Archiduc n'a pas trouvé bon qu'on eust convoqué cette Diète à Bade, où les Ambassadeurs du Roy ont accoustumé de se trouver, mais qu'il eust voulu qu'elle se fust tenue plus près de Constance en quoy les Suisses l'eussent sans doute contente s'il eust voulu payer les frais des Députez comme c'est la coustume en tel cas.

Quoy que le dessein de cette Diète soit rompu, on estime neantmoins que devant la fin de l'année il s'en tiendra une, spécialement si Crémone tombe entre les mains du Roy, nos ennemis voulants prendre cette occasion pour faire tous efforts sur la Limitation du service, à cause qu'il y a des Suisses qui deffendent cette Place, et d'autres qui l'attaquent, lequel inconuenient ils ont tousjours désiré qui arrivast, pour faire voir clairement aux Cantons la nécessité qu'il y a de limiter le service, affin que les Suisses ne combattent point les uns contre les autres pour les querelles d'autruy. En ce cas nous aurons besoing de ce qui est le plus nécessaire pour empêcher cette Limitation. Il n'y a point de doute que si cette Diète se tient, où il y aura des Députez de nos ennemis, il nous faudra soutenir un grand choc, mais si le siège de Crémone ne réussit pas, je ne croy pas qu'il y ait de Diète.

Vous vous souviendrez s'il vous plaist, Monsieur, des responses aux mémoires, que les Députez me donnèrent en l'Assemblée de Bade et à la lettre des Cantons sur l'affaire de Bourgongne ce qui pressera si nous avons une Diète et particulièrement l'affaire de Bourgongne. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousjours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur
à Soleure ce 16 Octobre 1648. DE LA BARDE.

(recue le 27.)

XIX. (Pag. 99—101.)

J'ay failly à vous dépêcher un Courrier, sur ce que M. le Maréchal du Plessis Praslin désire faire passer par la Suisse et le pais de Valez les troupes qui estoient venues de Piemont au Crémonois avec le deff^e marquis Ville¹); Il m'a envoyé un expres sur ce sujet, mais ie luy ay représenté par ma responce les difficultez qui se rencontrent en l'exécution de ce dessein.

Elles ne peuvent estre surmontées qu'avec de l'argent qu'il faudroit donner aux Cantons pour obtenir le paysage, n'y aiant aucune apparence qu'ils l'accordent, si on n'acheue de leur payer leurs pensions de toute nature, et si on ne satisfait ceux à qui il est deu des Censes, ce qui croit à deux cents mil livres et plus, mais peut estre en seroit on quitte pour moins comme pour cent cinquante mil qu'il faudroit envoyer icy sans delay, au cas que l'on persistast au dessein de faire passer ces troupes par la Suisse.

Il faudroit aussy qu'elles fussent pourveues d'argent pour payer partout plus que la raison, les Suisses aians accoustumé de rançonner ceux qui passent par leur pais. Il y a 2 à 3 mil hommes, comme me marque M. le Maréchal du Plessis, la plus part Cavalerie, S'il y a 2 mil Cavaliers à 40 Solz par iour qui est le moins qu'il leur coustera pour homme et cheval, cela ira à 4 mil livres; je fais estat de mil livres pour le reste des Soldats et Valets, ce qui seroit en tout 5 mil livres par iour, pendant plusieurs journées, d'autant qu'il faut qu'ils traversent le pais des Grisons, et toute la Suisse de bout en bout avec la moityé du pais de Valez pour se rendre au petit St. Bernard et à la Val d'Aouste, par laquelle ils veulent entrer en Piemont, ce que l'on croit mesme impossible ou très-difficile en cette saison.

Il y a un chemin plus court qui seroit de passer de la Ligue Grise par le Gotard dans le Canton d'Ury, et de là dans

¹) Le 6 Octobre il avait dû lever le siège de Crémone.

le Valez qui le touche , mais ce chemin est fermé dans cette saison , de sorte que ces troupes seroient obligées de passer par le Bailliage de Sargans , par le Canton de Schuits , celui de Zurich , le comté de Bade , les Cantons de Berne , Soleure et Fribourg , et par le Valez qui est un tour très-long , pour lequel la despense sera bien plus grande qu'elle ne seroit pour refaire ces troupes de nouveau , si elles estoient périés.

Avec cela il faudroit tenir une Diète pour demander le passage , ou envoyer à chaque Canton des personnes expresses , ce qui augmentera encore la despense ; de plus on auroit mille plaintes des Soldats , pour lesquelles appaiser , soit vrayes ou fausses , il faudroit donner de l'argent , sans les desordres qui peuvent arriver dans une si longue marche.

Mais si nonobstant cela on veut que ces troupes prennent le chemin de la Suisse , et qu'on ne les puisse sauver autrement , il faut faire estat de nous envoyer la somme spécifiée cy-dessus.

Je n'ay point encore de nouvelles de ce que le Sr Richard Député de Bourgogne a fait à Zurich , dont j'attends des lettres aujourd'huy. Il seroit bon de prendre garde de quelle manière les Comtois traitent en France , puisqu'ils ont encore recours aux Suisses : M. le Duc de Longueville désire que l'on comprenne Joux dans le Traité comme estant en la protection du Roy avec les Contributions que le Commandant de ce chasteau a accoustumé de tirer du Comté de Bourgogne.

Il vous plaira , Monsieur , vous souvenir des 34 mil livres dont le Trésorier sera tumbé d'accord de faire l'avance comme j'estime. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 30 Octobre 1648.

DE LA BARDE.

(recue le 10 Novembre 1648.)

XX. (Pag. 103 — 106.)

L'affaire d'une plus étroite alliance entre les Suisses et la Bourgogne s'eschauffe de deça, quoy que les Comtois aincy qu'il vous a pleu me faire savoir traitent par delà. Je suis assuré que le Canton de Berne qui est voisin de cette Province là, et qui est devenu son amy depuis peu, non seulement y est porté, mais veut attirer celuy de Zurich à son sentiment, ne doutant point que Basle et Schaffuse ne le suivent en ce cas. Ces quatre Cantons Protestants se portants à cette affaire, elle sera faite sans difficulté, les Catholicques, et particulièrement ceux qui sont alliez de Milan la désirants plus que les Comtois mesmes : ceux-cy en sont venus si avant qu'ils offrent aux Cantons de recevoir telles conditions qu'ils voudront, et mesme aux Protestants touchant leur Religion ce qui leur rend ceux de Berne d'autant plus favorables.

On donne à tous les Suisses grande jalousie de la France sur ce suiect, et le Bernois ne la dissimulent point, la voulant faire concevoir semblable à ceux de Zurich, affin qu'ils consentent à cette alliance plus étroite du Comté de Bourgogne. J'ay des amis à Zurich qui m'ont averty de ce qu'un Magistrat de Berne a escrit à un de Zurich, touchant cette affaire, luy aiant mesme fait entendre que ceux qui s'y employeroient seroient richement recompensez.

J'agis près de M^{rs} de Zurich, affin qu'ils ne se conforment pas en cela aux Bernois, dont i'espère venir à bout, en sorte que s'il plaist au Roy continuer la suspension d'hostilité à la franche Comté, ceux là ne seront point d'avis de cette plus étroite alliance et se contenteront de la continuation de suspension d'hostilité, sur quoy j'attends la response de sa Ma.^{te} à la lettre des Cantons.

Maintenant que les Cantons nous voyent l'Alsace assurée par la Paix de l'Empire il est très-vray qu'ils ont très-grande jalousie de la grandeur du Roy, et particulièrement les Protestants que sont plus spéculatifs que les autres, en sorte que s'ils nous voyoient avec cela maistres de la franche Comté, ils

chercheroient sans doute leur seveté où ils pourroient contre nous, leur Imagination estant que lors nous songerions à les assuettir, la lettre du Magistrat de Berne à celuy de Zurich en parle ainsy.

Si sa Ma.^{te} continue la suspension d'hostilité aux Comtois, cela cessera, mais les Suisses portent Impatiemment, pour la raison que ie vous ay cy-devant représentée, que les Comtois donnent de l'argent pour cela.

Si nonobstant ce que dessus le Roy entreprend de se rendre maistre de la franche Comté, qui est en sa bienséance, pour avoir un chemin commode vers l'Alsace et Brisac, à quoy quelques-uns veulent croire que l'on songe en France, et que les Armées de M. le Maréchal de Turenne et de M. d'Erlach seront employées à cet effect, encore que l'on amuse les Comtois d'une négociation; Il faudra essayer d'empêcher que les Suisses se remuent, ce qui ne se pourra faire si nous n'avons les moyens nécessaires pour cela. Sur ce je vous baise très-humblement les mains et suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 13 No^{bre} 1648.

DE LA BARDE.

(receu le 25.)

XXI. (Pag. 107—110.)

Je vous ay pressé cy-devant touchant la response aux Cantons sur la continuation de suspension d'hostilité avec la Bourgogne, parceque M^{rs} de Zurich m'en avoient escrit, que le Sr. Richard estoit en ce quartiers-cy, et qu'il se parlait bien fort de la plus estroite alliance entre les Suisses et les Bourguignons: mais à présent que l'on n'est pas si eschauffé sur ce sujet je ne voy pas que nous aions sitost besoin de cette response.

Nos ennemis font neantmoins courir le bruict, que l'Armée de M. de Turenne doit estre employée dans la franche Comté

et augmentent autant qu'ils peuvent la Jalousie des Suisses touchant l'Alsace dont le Roy demeure paisible possesseur par la Paix.

En mesme temps le bruict est icy venu du licentierement de quelques Régiments Suisses, et du mauvais traitement que ceux qui servent en France reçoivent pour les paiements, avec quelques circonstances facheuses, ce qui augmente fort la mauvaise humeur de ces gens cy et d'autant plus que quelques Capp.^{nes} leur escrivent que l'on se dispose en France à ne se plus soucier d'eux, et se passer de leurs gens de guerre, ce qui seroit capable de les porter à toutes sortes d'extrémitez. ¹⁾

Vous me permettez, Monsieur, de vous faire souvenir que les Suisses demandent leurs pensions à la Chandeleur, et qu'en ce temps là Ils me renouvelleront leurs instances pour les avoir de toute nature, puisqu'ils ne les ont pas eu de cette façon à mon arrivée, et de plus une distribution sur les Contracts, et enfin ceux à qui le Roy doit de l'argent presté autres fois à ses prædecesseurs, en demanderont les Censes ou Interests, chose très-légitimement due, et pour laquelle ils pressent avec raison. La coustume est d'envoyer icy un fonds un peu avant ce temps là, à quoy il vous plaira de donner ordre, cela doit estre d'autant plus aisé, que c'est la saison où les fonds pour les gens de guerre ne pressent point. Il y a quelque temps que vous m'envoyastes une lettre du Roy, par laquelle sa Ma.^{te} me commandoit de proteger de son nom autorité M. l'Abbé Général de Citeaux, pour ce qui estoit des monastères de son Ordre qui sont en Suisse. C'est ce que j'ay fait touchant deux monastères de filles du Canton de Lucerne, nommez Ratusen et Eschembac, lesquels le Nunce veut soustraire de la Jurisdiction du Général de Citeaux, et de la direction et conduite de l'Abbé de S^t. Urban, son Délégué en cette part.

¹⁾ V. Histoire de la Confédération suisse, tome 13 p. 8 de l'édition française; tome X. p. 11 de l'édition allemande.

L'artifice du Nunce pour parvenir a cela, est de dire que l'Abbé de S^t. Urban a dirigé et visité ces monastères comme délégué des nunces, et non du Général, ce que l'Abbe fait voir estre faux, et chacun sçait le contraire.

Les Jésuites ont esté meslez dans cette affaire, parceque après avoir esté dispensez par les Papes depuis Clément viij de la rigueur d'un statut de leur règle, qui leur deffend de se mesler des affaires des Religieuses, ils ont confessé celles de ces deux monastères pendant quelques années, mais les Religieuses aians depuis refusé de se confesser à eux, excepté aucunes, dont le nombre est très-petit, le plus grand demandant de se confesser à des Religieuses de Citeaux, que l'Abbé de S^t. Urban leur visiteur ordonneroit selon la pratique de leur Ordre observée partout. Les Jésuites ont d'abord resisté, estants favorisez du Nunce, en sorte que les Religieuses, ne pouvants avoir d'autres confesseurs qu'eux, sont demeurées sans l'usage des Sacrements; mais voyants enfin que cela leur attiroit un grand blasme, Ils ont déclaré à Rome, icy, et à Lucerne, qu'ils se désistoient de toute prætentation touchant cette affaire.

Mais en mesme temps ils ont excité le Nunce à prætendre la Jurisdiction sur ces Monastères, et à leur commander d'entendre les confessions des Religieuses, affin de se décharger de l'enuie de cette affaire et l'en charger, ce qui l'a mise en plus mauvais termes.

Le différent est donc à présent entre le Nunce et l'Abbé de Citeaux, qui se trouvera exclus de sa Jurisdiction sur ces monastères, si le Roy ne le protège puissamment.

Cette affaire se discute à Rome, où le Pape la mise entre les mains du Cardinal Pensirole, qui est pour le Nunce et les Jésuites, et ie ne voy point qu'il y ait moyen de maintenir le Général de Citeaux dans son droict, qu'en déclarant par de là à M. le Nunce Bagni, et à Rome par M. le Marquis de Fontenai au Pape mesme, que si sa S^{teté} traite aincy, contre droict et raison, un Général d'ordre françois, luy ostant la Jurisdiction qu'il a sur les Monastères de Citeaux qui sont hors du Royaume,

sa Ma.^{te} ne permettra plus aux Généraux Italiens de visiter ceux de France, et empêchera qu'ils y exercent leur Jurisdiction. Cela est, ce me semble, très-important; il n'y a que trois ou quatre Généraux d'Ordre en France auxquels les Italiens ostent toute autorité hors du Royaume, ce que le Roy peut facilement empêcher par le moyen cy-dessus.

Il vous plaira donc, Monsieur, si vous le Jugez à propos faire une telle déclaration à M. le Nunce Bagni, et au Pape mesme par M. le Marquis de Fontenay, vous suppliant sur ce très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 4 Décembre 1648.

DE LA BARDE.

XXII. (Pag. 111 et 112.)

Votre dernière du 8^e m'a fourni de quoy entretenir tousiours les Suisses dans l'espérance que l'affaire de la Franche-Comté se conclura en la manière qu'ils souhaitent: Neantmoins comme chacun raisonne selon les apparences, je voy beaucoup de personnes qui veulent se persuader que l'Armée de M. le Mar.^{al} de Turenne et les troupes de M. d'Erlac, ne pouvants plus avoir d'occupation en Allemagne, seront employées dans la Franche-Comté; que cette Province estant à la bienséance du Roy pour avoir l'Alsace contigue à ses Etats, il est à craindre que sa Maies^{te} ne se veuille point oster par la suspension d'hostilité le moyen de se rendre maistre de cette Province là, si l'occasion s'en présente dans la continuation de la guerre, de sorte que l'on est icy entre l'espérance et la crainte touchant cette suspension d'hostilité. Outre cela quelques-uns croient que le Duc Charles et Lamboy se jetteront dans la Comté et auront facilité par ce costé là, où les frontières du Royaume ne sont pas fort couvertes, à incommoder la France en faisant une irruption dans le Duché de Bour-

gongne, qui cousteroit plus au Roy ou à ses Sujets que l'argent que l'on tireroit des Comtois pour la suspension d'hostilité; Que dans le Traitté qui s'en feroit on ne pourroit prendre des præcautions contre un tel dessein, parceque ceux du Comté n'ont pas pouvoir de les donner.

J'attendray donc avec patience la responce du Roy qu'il vous plaira, Monsieur, m'envoyer pour les Cantons touchant cette affaire et cependant je vous supplie très-humblement de nous faire envoyer un fonds ainsy que je vous en ay desjà escrit par ma dernière pour la Chandeleur, affin de donner quelque contentement aux Suisses et un antidote contre la Jalousie et les mauvaises impressions que nos Ennemis leur veulent donner continuellement sur le sujet de notre voysinage en Alsace qui les touche, et de nos desseins sur la Franche-Comté, comme aussy pour les disposer par tout le bon traitement que l'estat des finances du Roy pourra permettre au Renouvellement de l'Alliance dans le temps qu'il sera jugé appropos.

Les Grisons ont soubçon que la France et l'Espagne traittent quelque chose sur leur sujet dont ils ont escrit à Mrs de Zurich et ceux-cy aux autres Cantons. Cependant j'entretiens toujours avec eux négociation pour les faire retourner à l'Alliance de France ce qui s'achemine de telle sorte que j'auray icy au premier iour l'jnterprette Tschudy de leur part qui me fera, comme j'estime, quelques ouvertures. Sur ce je vous supplie très-humblement de me croire

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 18 Décembre 1648.

DE LA BARDE.

XXIII. (Pag. 113—117.)

Vous aiant informé par mes précédentes de la part que les Suisses prennent en l'affaire de la Franche-Comté, il seroit maintenant superflu de vous entretenir sur cette matière. Je

vous confirmeray seulement que plusieurs Comtois qui demeurent vers les frontières de la Suisse y retirent ce qu'ils ont de meilleur depuis le commencement de cette année.

Cela faire croire d'autant plus à ces gens cy que l'on pourra entretenir la négociation du renouvellement de la cessation d'hostilité, jusques à la saison propre pour attaquer la Franche-Comté, et que leurs M.M. ont dessein de s'en accommoder ainsy que ie me suis donné l'honneur de vous escrire cy-devant.

Je croyois l'affaire de Stocalper ajustée pour la fourniture de sel en Valais : Il est absolument nécessaire pour le service du Roy de l'accommoder pour les raisons que ie vous ay cy-devant représentées. Les fermiers ne regardent qu'à leur Interest, qui est tel en cette affaire, que ie sçay par la bouche de leurs agents mesmes, qui sont venus icy me trouver, qu'ils tirent cinquante mil livres de pension des fermiers des Salines de Bourgogne : Je n'en puis concevoir autre raison si non que c'est pour ne point introduire le sel de France partout où le sel de Bourgogne se débite, ou se peut débiter, comme en Valais et dans la Suisse.

Ces Agens sont venus icy pour me prier de ne me point employer à ce que les fermiers fournissent du sel au Colonel de Vatteville et à du Soulier pour débiter dans le pais de Vaux suivant la permission qu'ils en ont obtenue de M^{rs} de Berne, au lieu de celuy de Bourgogne qui s'y débitoit cy-devant par le nommé Grenu, l'un des fermiers de Bourgogne : Vatteville a obtenu cette permission de M^{rs} de Berne avec grande peine à cause des traverses que ce Grenu luy a données ; il est riche et hardy corrupteur ; c'est luy qui paye la pension de cinquante mil livres aux fermiers, et qui fournit Genève et la Savoye de sel de France à cause que l'on n'y veut point de celuy de Bourgogne, lequel il y voudroit bien introduire, n'ayant entrepris la fourniture de sel de ces pais là que pour y faire gouter avec le temps celuy de Bourgogne. Il ne faut attendre des fermiers, tant en l'affaire de Valais qu'en celle du pais de Vaux, dont le S^r de Vatteville vous fera bientost parler, Mon-

sieur, que des contradictions et des chicanes en faveur de Grenu, lesquelles ne se pourront surmonter si la suprême autorité n'y est employée, et si l'on n'empêche la collusion des fermiers de France avec ceux des Salines et de Bourgongne.

Le Collonel de Vatteville ne s'est point servy de vostre saufconduict que ie luy delivray aussi tost après l'avoir receu, parcequ'il a esté tousiours employé depuis en la poursuite de son affaire du sel pour le pais de Vaux, sans le succez de laquelle il n'auroit pas eu où débiter un grain de sel de France en ces pais-cy.

Voilà donc un petit commencement qui sera suivy s'il plaist à Dieu et augmenté avec le temps, mais il craint que les fermiers ne luy veuillent point fournir de sel, ce que leurs Agents m'ont assez tesmoigné, prenans pour prætexte que leur différent avec luy n'est pas encore terminé et qu'il ne s'est mis en aucune devoir de le venir accommoder à Paris : Sur quoy je vous puis assurer, Monsieur, que cela luy a esté tout à fait impossible à cause de la poursuite de son affaire de l'Introduction du sel de France au pais de Vaux.

Ce différent sera de longue haleine et d'autant plus que les fermiers à la suscitation de Grenu ne se rangeront à aucun accommodement, cependant Vatteville doit commencer au mois de May à fournir du sel de France au pais de Vaux au lieu de celui de Bourgongne que Grenu y debitoit. C'est donc à vous, Monsieur, de considérer, s'il vous plaist, s'il n'est pas équitable et nécessaire d'obliger les fermiers de fournir du sel à Vatteville à prix raisonnable, en attendant que leur différent des dommages et Interests pour le passé soit vuidé ou accommodé, en sorte que Vatteville puisse commencer en may son Introduction de sel de France au pais de Vaux comme il est obligé, à quoy s'il manque Grenu recommencera (comme il espère) à y débiter le sien de Bourgongne, et la porte sera fermée par ce moyen à l'Introduction du sel de France dans ces quartiers cy; on y est retenu de s'en fournir principalement par l'incertitude des affaires et du Conseil de France que

l'on sçait favoriser les fermiers en tout et partout, et qu'il n'y auroit ny règle pour le prix, ny punition s'ils manquoient à la fourniture: Joinct qu'on sçait qu'eux mesmes à cause de la pension qu'ils reçoivent des fermiers de Bourgongne rendent l'introduction des sels de France en Suisse impossible.

Je vous entretiens trop longtems, Monsieur, sur un sujet particulier quoy qu'important au Service du Roy en Suisse: Je voy tant de difficulté à le faire réussir par la coustume que l'on a par delà de complaire aux fermiers, que j'ay peur que chacun en soit destourné par la peine qu'il y faudroit prendre.

J'ay eu avis aujourd'huy de Lucerne que Monsieur le Duc de Vendosme y est passé pour aller de là à Berne, Genève et en France. Je pense qu'il n'est point nécessaire, Monsieur, que les fermiers des salines de Lionnois sachent que je vous aie donné avis qu'ils aient pensions de ceux de Bourgongne, ce que je ne sçai pas si le Roi leur permet puisqu'ils ont cette pension; mais cela m'a choqué de voir que les sujets du Roy reçoivent pension de ceux du Roy d'Espagne et que je les vois contraires au débit du sel de France en Suisse et en Valais.

Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que je suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 8 Janvier 1649.

DE LA BARDE.

(receu le 22 à St. Germain.)

XXIV. (Pag. 118 et 119.)

L'ordinaire de Lyon arriva hier icy sans aucune dépêche de St. Germain ny de Paris, ce qui met tout le monde et moy particulièrement dans une extrême peine de ce qui se passe en ces quartiers là. Pour ceux-cy nous n'y avons rien de nou-

veau, qu'un avis qui m'a esté donné que les Comtois continuent leur négociation avec M^{rs} de Berne pour leur Jonction avec les Cantons, et qu'un nommé Morlot qui est dans la Franche-Comté pour les affaires de M. le Prince d'Orange s'entremet de cette affaire, au nom de son Maistre: On dit mesme que M^{rs} les Etats y prennent part et assistent les Comtois de leurs offices près de M^{rs} de Berne, si bien que cette négociation va tousiours son train, et si nous n'allons au devant, je crains à la fin qu'elle succède¹⁾: Nos Ennemis n'oublieront pas pendant nos brouilleries d'agir puissamment icy contre nous, à qui les moyens de leur résister manquent, puisque vous ne nous envoyez rien, nous le ferons neantmoins tant que les paroles se pourront estendre et que ces gens cy seront capables de la raison sans argent, mais s'il en arrivoit autrement que nous ne désirons, vous vous souviendrez s'il vous plaist, Monsieur, que les moyens me manquent icy pour y faire le service du Roy en cela et en toute autre chose. Tout s'y disosoit grâces à Dieu fort bien pour tout ce que nous eussions eu à y faire si j'eusse peu estre aidé, mais nos brouilleries sont cause de beaucoup d'autre inconuénients; Dieu y mettra s'il luy plaist la main, et rajustera toutes choses. Je demeure cependant

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 5 Février 1649.

DE LA BARDE.

(receu le 17 à St. Germain.)

XXV. (Pag. 120 et 121.)

Les Cantons Protestants avec celuy cy tesmoignent beaucoup de desplaisir de ce qui se passe maintenant en France. Je voy mesme que celuy de Lucerne quoyqu'Allié à l'Espagne

¹⁾ V. Hist. de la Confédération suisse, XIII. pag. 13 notes 2 et 4 de l'édition française, page 16 notes 27 et 28 de l'édition allemande.

en a quelque sentiment, mais ceux qui sont composez de paisans ou de gens qui sont aussy rudes qu'eux, sont capables de croire que cette saison est bonne pour nous extorquer de l'argent. Il y a eu une assemblée des cinq Cantons à Lucerne où celuy de Schuits a proposé que l'on eust à insister fort et ferme au payement des pensions, et que sur le refus, les Compagnies fussent rappelées de France, alléguants tousiours la discontinuation qui a esté faite de la bonne coustume à l'arrivée d'un Ambassadeur: Quelques personnes modérées et qui considèrent l'estat présent de nos affaires, leur ont représenté que pour l'Instance du payement des pensions elle pouvoit estre faite, mais qu'au deffaut de cela, il n'y avoit point d'apparence de rappeler les Compagnies dans cette saison non-obstant quoi les Députez de Schuits ont persisté en leur résolution et déclaré qu'ils l'exécuteront.

Il n'y a que deux Compagnies de ce Canton, celle de Reding des Gardes, et celle de son cousin du mesme nom, qui est une Compagnie franche, toutes deux en Italie, le rapel desquelles ne feroit pas grand præjudice au service du Roy, si ce n'estoit la conséquence et l'exemple qui seroit à craindre, joint que la famille des Redings estant la seule qui suive le party de France dans ce Canton, si elle n'avoit cet attachement à nous, elle seroit facilement attirée au sentiment général du Canton qui est favorable à l'Espagne. C'est un grand mal que vous ne nous pouvez envoyer si tost aucun fonds, J'essayeray de couler le temps avec ces gens là, leur faisant espérer quelque satisfaction.

Si nos desordres continuent, je ne doute point que d'autres Cantons ne prennent la licence de découvrir d'autant plus leur partialité pour l'Espagne et leur aversion contre nous.

M^{rs} de Zurich m'ont escrit de très-bonne sorte touchant les affaires de France et tesmoigné qu'ils voudroient pouvoir contribuer à ce qu'elles s'accommodassent.

Dieu veuille que cela arrive bientost ensuite du voyage que M^{rs} les gens du Roy ont fait à St. Germain: cependant je feray icy tout mon possible pour maintenir les Cantons

affectionnez, dans leurs bons sentiments, et pour empêcher que les autres nous nuisent. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 5 Mars 1649.

DE LA BARDE.

XXVI. (Pag. 122—124.)

Ce qu'il vous a pleu me mander de l'estat des affaires du Roy à l'esgard de la Ville de Paris, et de ceux qui la tiennent dans la desobéissance, a fort resiouy icy tout le monde, qui désire avec grande passion apprendre la fin de nostre desordre: J'espère que nous la verrons par la conférence que M^{rs} iadis du Parlement de Paris reviendront faire à St. Germain avec plus ample pouvoir; Dieu veuille que tout s'accomode au contentement de leurs M.M., et sans aucune diminution de l'autorité Royale qui doit estre sans doute maintenue toute entière. ¹⁾

Vous aurez sçeu, Monsieur, que l'armée d'Allemagne aiant esté avertie de l'intention de leurs MM. sur le suiet de M. le Mar.^{al} de Turenne l'a quitté aussytost et s'est rangée soubz la conduite de M. d'Erlac, ce qui est uné grande affaire. Le desordre qui estoit survenu en la Garnison de Rhinfeld est accommodé: M^{rs} les Suisses et particulièrement ceux de Basle et de Soleurre en avoient quelque crainte, parceque cette garnison avoit commencé à faire quelque course dans leurs terres.

Ceux de Berne ont fait faire montre à leurs gens, et leur ont commandé de se tenir prests au premier ordre, ce que l'on

¹⁾ Le roi avoit été réduit, la nuit de 6 janvier, à fuir à St. Germain. La reine allarmée écouta les propositions du parlement, qui n'avoit, de son côté, ni finances ni confiance dans ses généraux, et un accommodement se fit le 11 Mars.

attribue au voisinage de l'armée, qui est à présent entre les mains de M. d'Erlac. Le Canton estant puissant le porte un peut hault, et se veut faire considérer.

J'ay eu avis de nouveau qu'ils laissent passer fort facilement par leurs terres des gens de guerre du Roy d'esp.^{no} qui vont de la Franche-Comté au Milanois, dont je leur feray plainte de rechef. Les Comtois les courtisent fort, et je croy qu'ils font quelques gratiffications au Principaux par le moyen de leur sel qu'ils débitent dans leurs terres: C'est ce que nous ne pouvons faire de nostre costé faute de fonds. Il ne paroist encore rien de facheux dans la Suisse depuis nos mouvements, Je fais en sorte que l'on diffère à Lucerne la Lettre qu'on me doit escrire pour demander les pensions des cinq Cantons, et me déclarer à ce défaut qu'on rappellera les Compagnies de ces Cantons là qui sont dans le service du Roy: C'est un commencement de querelle.

Le succez du Marquis de Caracène en la Prise de Pompasque qui n'a tenu que trois jours, et l'accord de M. le Duc de Modène avec luy que l'on publie icy, rend ces Cantons là plus fascheux, se conduisants selon les mouvements de Milan, dont ils sont alliez.

Faites nous préparer s'il vous plaist, Monsieur, un fonds pour quelque temps avant l'Assemblée de la St. Jean, et qui soit le plus considérable que faire se pourra, autrement il s'y pourroit passer des choses très-facheuses.

Pleust à Dieu que le Député de Bourgogne eust esté dépêché avec contentement devant ses mouvements. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que je suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

DE LA BARDE.

Je viens de recevoir des lettres de M^{rs} de Vales et du S^r Stokalper touchant leurs affaires du sel. J'ay peur à la fin que ces gens là se desbauchent. On me mande qu'ils laissent aussy tousjours passer des gens de guerre du Roy d'Espagne

par leur pais pour aller dans le Milanois dont je leur ferois de grands reproches si nous les avions contentés pour l'affaire du sel, mais n'ayant point de quoy leur payer de pension et d'ailleurs ne leur pouvant donner aucune bonne nouvelle de l'affaire du sel, je ne puis pas agir avec eux si fortement pour ce passage de gens de guerre.

à Soleure ce 12 Mars 1649.

(receu le 23 à St. Germain.)

XXVII. (Pag. 126—129.)

L'accommodement de la ville de Paris est un bon commencement de Paix dans le royaume lequel ie ne doute point qu'il ne soit suivy de celuy des Princes et autres qui s'estoient embarquez dans cette mauvaise affaire; Je loue Dieu de tout mon cœur que la chose se soit passée sans qu'il aie esté donné aucune atteinte à l'autorité Royale, et en sorte que toutes choses demeurent à la cour dans le mesme estat qu'elles estoient auparavant.

Maintenant je croy que le premier soing sera de recouvrer finance pour soustenir la guerre estrangère, et pour les autres despenses, dans le nombre des quelles il vous plaira, Monsieur, vous souvenir qu'il n'y a plus de temps à perdre pour celle qu'il faut faire en Suisse. Les Cantons ont compaty à nostre malheur; leurs gens sont demeurez fidèles, si quelques-uns ont un peu pressé leurs payements, ou d'avoir des assurances, ce n'a pas esté selon le sentiment de leurs supérieurs. Quelques Cantons m'ont fait instance pour les pensions, mais ça plustost esté pour marquer que c'estoit le temps ordinaire de les payer que pour me presser; mais si maintenant, c'est à dire vers la St. Jean, on ne leur donne quelque contentement, je crains que dans l'Assemblée prochaine ils se portent à quelques fascheuses résolutions.

Les cinq antiens Cantons ont commencé une lettre touchant

les pensions de cette année, par une plainte de ce qu'à mon arrivée ils n'ont point eu au moins une pension de toute nature, ce sera un reproche continuel que tous les Cantons me feront tant que je seray icy, et prétendront d'année en année qu'elle leur soit payée.

Il faut respondre s'il vous plaist aux articles qu'ils me donèrent en la dernière assemblée, affin que ie leur puisse délivrer une response par escrit en la prochaine, sur quoy ie feray un petit proiect si vous l'avez agréable. Au surplus vous remarquerez s'il vous plaist, Monsieur, qu'il n'y a plus que l'Assemblée prochaine, dans laquelle on puisse disposer les Cantons au renouvellement d'alliance, et celle de 1650: entre laquelle, et le 14 May 1651, auquel iour nostre alliance finit, il la faut renouveler.

Cela estant vous jugez bien, Monsieur, que l'Assemblée prochaine est comme la veille du Traité de renouvellement d'alliance qu'il faudra commencer tout de bon en l'Assemblée de 1650 et le continuer jusques à la conclusion, ainsy il faut que les Cantons soient contents de la France en la prochaine Assemblée. J'use de répétition sur cette matière, parceque c'est la plus importante de cette Ambassade et il me semble qu'il est bon que vous soyez recemment informé de nos raisons, quand vous jugerez à propos de parler du fonds qu'il faudra nous envoyer.

Un Comtois qui est icy m'a assuré que le S^r Mairet est venu en poste à Dôle avec le Traité de Suspension accordée aux Comtois pour trois ans: C'est une affaire à laquelle les Suisses prennent interest et dont j'eusse esté bien aise de leur pouvoir donner la première nouvelle, cependant j'en attendray la confirmation de vostre part.

Depuis dix jours on m'a mandé de Basle et de Brizac mesme, que l'armée qui s'est rangée soubz la conduite de M. d'Erlac, doit commencer à marcher vers la Champagne, mais comme c'est un corps remply d'asses facheuses humeurs il se trouve un peu difficile à mouvoir; le Régiment qu'ils appellent de Rhinfeld s'est presque tout desbandé, les autres vont au

Rendez-vous à Oxenfeld près de Than, où l'on dit qu'ils demanderont de l'argent, et neantmoins on espère que M. d'Er-lac trouvera moyen de les faire marcher.

Les Cantons de Berne et de Soleure envoient quelques gens sur leurs confins vers l'Alsace, pour empêcher que les Régiments desbandez entrent sur leurs terres et ils considèrent la France comme estant cause de la despense qu'il leur faut faire pour cela, pendant qu'ils n'en reçoivent rien, cela leur donne d'autant plus de Suiect de demander la pension de cette année, ou quelque chose sur plusieurs années d'arrerages qui leur sont deues de l'argent qu'ils ont presté à nos Roys: Bref il faut les contenter en quelque sorte les uns et les autres devant la Diète prochaine. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 26 Mars 1649.

DE LA BARDE.

(receu le 6 Avril à St. Germain.)

XXVIII. (Pag. 130 — 132.)

Vostre dépêche du 13 nous, confirmant l'exécution de l'accommodement par l'obéissance que tout le monde rend à leurs MM., il y a grand suiect de louer Dieu de ce que le trouble a duré si peu, quoy que j'estime que les affaires publiques se sentiront du retardement que ce desordre y a apporté.

Vous ne nous faites espérer, Monsieur, pour la St. Jean qu'une partie de la somme que l'on a accoustumé de fournir icy. Si c'est de celle de quatre cents mil livres qui a esté depuis quelques années le fonds ordinaire pour la Suisse et que l'on n'en rabate que le quart cela pourra empêcher les effects de la mauvaise humeur des Cantons alliez d'Espagne et particulièrement de Schuits qui me presse continuellement et menace de rappeler les Compagnies qu'il a en France, et sera

capable de produire quelque bonne disposition parmi les uns et les autres pour le renouvellement d'alliance. Mais si vous ne nous envoyez qu'une petite somme il n'en faut aussy espérer que peu de chose, ce qui sera bien hazarder dans le temps qui me semble presser desormais de contenter les Suisses pour parvenir au renouvellement de l'alliance.

Il n'y a que trois sortes de mesurez à prendre pour les payements de Suisse, savoir ou de payer les pensions de toute nature, les Censes ou interest d'argent presté, et quelque chose sur les Contracts de Service, ce qui a esté tousiours fait par les Ambassadeurs arrivans en Suisse, à quoy il fust employé la première année que M. de Caumartin arriva icy cinq cents mil livres, et la seconde quatre cents mil livres, sans qu'il y eust rien d'Important à faire en ces quartiers icy comme est à présent le renouvellement d'alliance.

Ou bien on peut payer les pensions de toute nature et les Censes d'argent presté, à quoy trois cents mil livres peuvent suffire. Ou bien payer seulement les Pensions de Paix et d'Alliance à chacun Canton, et seize mil livres à Soleure de plus, pour luy parfaire les pensions de toute nature, cinq mil livres à Glaris sur les pensions par roole, par Estat et à volonté, à cause que ces deux Cantons n'ont alliance qu'avec la France, et que l'Ambassad^r demeure à Soleure, et outre cela deux ou trois mil livres de gratification aux plus accreditez de chacun des autres Cantons Catholicques et du pais de Valais, affin que l'on s'y contentast de la pension de paix et d'alliance, ce qui est difficile à cause qu'elle n'a jamais esté payée sans les autres, Ce qui se monteroit au moins, avec la despense commune des appoinctements de l'Ambassad^r gaiges des Trésoriers et Interprètes, à deux cent mil livres.

A moins que de cela il n'y a plus de mesures à prendre, mais il faut se sauver en donnant à des particuliers seulement qui ont crédit en chaque Canton ce qui réussit quelques fois, et d'autres fois nuict plus qu'il ne proffite, le nombre de ceux qui n'ont pas esté contentez estant plus grand que des autres.

Il seroit facheux d'en estre reduict à ce dernier terme, dans la conjuncture présente du prochain renouvellement d'alliance.

Si on ne pouvoit devant la St. Jean envoyer toute la Somme nécessaire, on pourroit l'envoyer dans le reste de l'année dont il faudroit que je fusse assurée, en sorte que je puisse faire ma promesse par lettres aux Cantons à qui je ne donnerois point d'argent, ce qu'ils tiendroient pour chose certaine, parcequ'ils ont créance en moy. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur
à Soleure ce 23 Avril 1649. DE LA BARDE.

(receu le 6 Mai à Compiègne.)

(Cette Lettre étoit accompagnée d'un projet de réponses aux articles d'un Mémoire donné par les députés des Cantons en la dernière assemblée de Bade; d'un projet de réponse de Sa Majesté à la lettre des mêmes députés touchant la neutralité de la Franche-Comté; et d'un troisième Mémoire touchant la Franche-Comté et l'Evêque de Bâle.

XXIX. (Pag. 134 — 137.)

L'Incertitude où je suis si vous nous envoyerez un fonds à la St. Jean, me lie les mains, la langue et la plume sur un sujet qui me semble de grande conséquence. C'est le renouvellement d'alliance, touchant lequel si j'avois quelque argent, je sçaurois en la prochaine Assemblée pour quelle somme le Roy en seroit quitte. J'avois conduit l'affaire à ce point que les Cantons me devoient donner réponse sur cela en cette assemblée, mais si nous n'avons pas de quoy les contenter, je n'oseray pas seulement ouvrir la bouche pour leur rien dire

touchant cette affaire, comme je n'ay osé leur en escrire pour les conuier à en délibérer dans leurs communes, n'ayant pas de quoy les préparer à y prendre une bonne résolution. Cependant je suis averty par nos bons et fidèles amis, et particulièrement par ceux du Canton de Zurich (ce que je vous supplie très-humblement qui ne soit pas sceu) que l'on trouve estrange que je ne dit mot de cette affaire auparavant la Diète, qui est ainsy que je vous ay desjà remarqué la pénultisme des deux qui restent à tenir pendant la durée de nostre alliance, ce qui joint au mescontentement que l'on a de ce que les Suisses qui sont au service ne sont point payez produira quelque dangereux effect.

Il faut contenter les uns et les autres, mais il est absolument nécessaire de satisfaire les Cantons par deça quand on ne paye point les Capp.^{nes} qui sont au service, affin que leurs Seigneurs Supérieurs ne les maintiennent pas dans les résolutions qu'ils sont capables de prendre de tout quitter, et l'un couste bien moins que l'autre.

Enfin si nous n'avons un bon fonds à la St. Jean pour payer les pensions de toute nature que ces gens cy me demandent avec presse, me reprochant assez aigrement qu'elles ne leur ont point esté payées à mon arrivée selon la coustume : Je ne sçay comment nous nous échapperons de la Diète sans recevoir quelque mauvais coup, tant s'en faut qu'en ce cas on y puisse disposer les esprits au renouvellement d'alliance.

La certitude qui paroist maintenant au passage de la Reyne d'Esp.^{no} et du Roy d'Hongrie, son frère en Esp.^{no}, redonne de l'éclat parmy ces gens cy aux affaires de la maison d'Autriche qu'ils croient desjà voir restablies par le mariage de ce Prince avec la Princesse d'Esp.^{no}, au poinct qu'elles estoient du temps de Charles Cinq^{me}. Le S^r Zweier, Landaman d'Ury, va saluer à Milan cette Reyne et le Roy son frère avec lettres de conioissance de la part des Cantons Catholicques.

Je suis assuré que dans l'entreveue qu'il eust dernièrement avec Casate, il fut parlé entre eux de moyens de traverser nostre

renouvellement d'alliance, ou au moins de faire en sorte que les Cantons alliez de Milan n'y rentrent point, et que Casate insista fort sur ce qu'il y a longtemps qu'ils n'ont rien receu de la France que ce que ie leur donnay l'année passée, qu'ils n'ont que deux ou trois Compagnies dans le service du Roy, et qu'enfin n'estants pas traitez comme les autres, il leur est honteux de demeurer dans nostre alliance.

Le Sr Zweier est homme d'esprit fort affectionné à la maison d'Autriche qui a crédit auprès de tous les Cantons, et mesme près des Protestants, et qui gouverne tellement son Canton que contre l'usage ord.^{re} il a esté depuis peu continué encore pour un an en la charge de Landaman, c'est-à-dire chef du Canton.

M^{rs} Terrat et Mignot, fermiers des Gabelles de Lionnois, sont venus icy qui sont demeurez d'accord avec moy de donner le sel au Sr Stokalper à cent dix solz le minot rendu à Genève, au lieu des cents quinze solz qu'ils avoient proposé à M. le G.Maistre, ils ne s'esloignent pas mesme de le donner à cent cinq solz, s'il plaist au Roy leur diminuer pour huict ou dix mil minots qu'il faut pour le Valez, cinque Solz d'Imposition sur chaque minot, laquelle Imposition les Valezans ne doivent point payer selon les Traitez: Je pense mesme qu'en leur diminuant cet impost, il se relacheront jusques à cent solz pour minot, comme Stokalper le désire.

Quant à l'affaire que M. le Colonel de Vateville a avec eux nous ne l'avons peu accommoder, quoy qu'ils se soient mis ce me semble assez à la raison, mais cet homme n'est pas traitable, se jettant dans la conduite de ceux qui ne veulent jamais payer ny compter, et qui demandent quand ils doivent. M^{rs} de Berne luy ont encore donné un delay de trois mois pour se présenter au Colonel, et il m'a dit qu'il veut appeler de leur jugement, et attirer l'affaire à Berne.

C'est une pure illusion que de penser à l'Introduction du sel en Suisse par le moyen de cet homme et de du Soulier qui n'ont ny la conduite ny les moyens nécessaires pour manier

une telle affaire. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 7 Mai 1649.

DE LA BARDE.

(receu le 19 à Compiègne.)

XXX. (Pag. 138 et 139.)

Vous ne douterez point s'il vous plaist que les mesmes pièces que les Capp.^{nes} Suisses vous font à la Cour pour leur payements, faute desquels ils signent des associations entre eux pour faire poser les armes à leurs soldats, seront pareillement icy jouées en la Diète prochaine de la St. Jean, et que leurs supérieurs voyants par cet exemple que c'est le seul moyen de tirer quelque chose de la France, ils ne les praticquent comme font leurs Capp.^{nes} en France.

Ces gens cy sont au bout de leur patience voyants, ny que l'envoy d'un Ambassadeur, ny que le temps qui approche du renouvellement d'alliance, ny la fidélité que leurs gens ont tesmoignée pendant ce dernier mouvement, ny la nécessité que l'on a de leur service dans cette saison, ny quoy que ce puisse estre ne porte le Roy à exécuter de sa part le Traité de l'alliance pour leurs payements, au moins sur sa fin comme il a esté en son commencement, affin de faire perdre le souvenir de l'entretiens qui s'est passé sans les payer comme on estoit obligé.

J'entends des gens qui parlent de faire une masse de ce qui est deu aux Cantons pour tout le temps de l'alliance présente, des pensions, des Censes, des services et contracts, et qui voudroient que le Roy leur donnast ou engageast des terres dans leur voisinage; cela est le grand chemin d'une querelle d'allemand.

Je croyois que les douze cents mil livres que l'on envoyoit

autrefois en Suisse fussent un pure démonstration de la bonne intention qu'Henry iij avoit de contenter les Cantons, mais il s'estoit obligé par sa Ratification du Traité d'alliance, à leur payer cette somme annuellement, avec clause de suspension de l'Alliance pendant les années qu'elle ne seroit point payée. Toutes ces choses reviennent maintenant en la mémoire des Suisses qui m'ont fait voir cette Ratification. Enfin si on ne fait effort pour les contenter, et les disposer au renouvellement d'Alliance, il est très-certain qu'ils n'oublieront pas un denier de ce qui leur est deu et de chercher tous moyens d'en avoir satisfaction : Je voy les mouvements des esprits qui vont là, à quoy ils sont d'autant plus excitez par ceux qui affectionnent la maison d'Autriche, lesquels leur veulent persuader de ne laisser pas escouler la coniuncture propre pour cet effect.

Je sçay de bonne part que le Landaman Zweier d'Ury est allé à Milan pour y concerter toutes ces choses, et sera de retour bien instruit pour l'Assemblée prochaine, de laquelle je crains bien fort les résolutions, si on ne me donne moyen de les prævenir. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, que tout cecy soit bien considéré de me tenir tousiours comme je suis très-véritablement

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur
DE LA BARDE.

Je vous supplie très-humblement de trouver bon qu'il soit expédié au Père Reydelet qui est à Venise et qui de longue main à correspondance avec les ambassadeurs du Roi en Suisse et avec les ministres de Sa M.^e en Italie deux lettres selon le projet ci joint si vous le trouvez comme il faut. Je viens, Monsieur, de recevoir avis de Zurich d'une personne confidente que les Cantons et celuy-là mesme qui est le plus affectionné sont en de très-facheuses dispositions pour l'Assemblée de Bade et que tout se porte à l'extrémité si je n'ay de quoi leur donner contentement sur le premier article de leurs dernières propositions qui est celuy des payements etants résolus de ne

se laisser plus amuser par des responses à cahiers, telles qu'on leur a données jusques icy. Au nom de Dieu, Monsieur, faites y pourvoir ou attendez d'icy tout ce qui y pourra avoir de pis.

A Soleure ce 4 Juin 1649.

(recue le 18 à Amyens.)

XXXI. (Pag. 140—143.)

Il y a quelque temps que ie vous escrivis touchant deux Monastères de filles du Canton de Lucerne de l'ordre de Citeaux, que le Pape contre tout droict et raison et contre la volonté des Religieuses a eximez et soustraicts de la Jurisdiction du Général de Citeaux, et les a soubsmis au St. Siège pour les faire visiter et conduire par le Nunce et par les Jésuites.

Celuy qui les visitoit auparavant estait l'Abbé de St. Urban du mesme ordre de Citeaux, personnage de piété et doctrine, contre lequel ny contre ses Religieux on ne fait aucun reproche. Les Religieuses protestent continuellement contre ce traitement qu'on leur fait, et demandent d'estre ouies par des Comm.^{res} non suspects deleguez du Pape sur les lieux, et d'estre tousiours suietes ¹⁾ à leur Général et à l'Abbé de St. Urban son vicaire ce qu'elles ne peuvent obtenir. M. de Fontenay à parlé souvent de cette affaire au Pape, mais le Cardinal Pensirole estant pour les Jésuites il n'a peu rien impetrer de sa S^{tete}. Les Jésuites à Rome par leur Général ont déclaré qu'ils ne prétendoient rien pour le regard de la conduite de ces Religieuses parceque leurs constitutions leur deffendent de s'en mesler et icy ils m'ont déclaré la mesme chose par escrit, mais à présent ils se mocquent et disent que le Pape leur commande de prendre soing de ces monastères et qu'il faut qu'ils obéissent ce qui est un pur artifice, ord.^{re} à ces gens là.

¹⁾ sujettes.

Le Conseil de Lucerne est divisé sur cette affaire. Le party qui aime la France et la raison, est pour l'ordre de Citeaux, et les Espagnolises pour le Nunce et les Jésuites.

Il importeroit donc bien fort pour le service du Roy à Lucerne et dans toute la Suisse que les nostres eussent le dessus, que le pouvoir du Nunce qui devient trop grand en ces quartiers cy fust diminué, et que le Général de Cisteaux fust maintenu.

Pour cet effect je ne voy point d'autre expédient si non qu'il plaise au Roy faire déclarer à M. le Nunce Bagni que sa Ma.^{te} est bien informée que les monastères de Religieuses de Rathusen et d'Eschembac au Canton de Lucerne sont de l'ordre de Cisteaux: Que les Religieuses veulent demeurer soubz la Jurisdiction de leur Général et la conduite de l'Abbé de St. Urban son Vicaire et se confesser à tels qu'il ordonnera: Qu'elles ne veulent plus se confesser aux Jésuites, comme elles n'y sont pas obligées quoy qu'elles l'aient fait cy-devant: Que pour les y contraindre on ne leur a pas voulu permettre mesme aux festes de Pasque et autres solempnelles dans l'Eglise de se confesser à d'autres, et qu'elles sont demeurées longtemps sans l'usage des Sacrements: Et qu'enfin le Pape, contre tout droiet et raison, contre la Pratique ord.^{re} de l'Eglise et contre leur volonté, les a eximées de la Jurisdiction du Général de Cisteaux et de tous supérieurs de leur ordre pour les soumettre à son Nunce et aux Jésuites. En quoy sa Ma.^{te} a Interest pour la protection qu'elle doit au Général de Citeaux son suiect et faisant sa résidence en France: Que le Pape diminuant sans aucun subject la Jurisdiction du Général de Citeaux et soustrayant de sa Jurisdiction ces deux Monastères de Rathusen et d'Eschembac sa Ma.^{te} est obligée de maintenir l'abbé, le droiet duquel sa S.^{te} n'a pas voulu considérer en Justice: Qu'elle est donc résolue de ne permettre à aucun Général d'Ordre Italien ou autre Estranger d'entrer en France pour y faire la visite de monastères de leur Ordre et de deffendre aux Religieux françois de sortir du Royaume pour aller vers leur Généraux Estrangers et à Rome mesme, et enfin d'employer

tout ce qui depend d'Elle pour obliger le Pape à rendre Justice au Général de Citeaux sur ce Sujet.

Il seroit besoing de donner ordre à M. le Bailly de Valencey de faire le mesme déclaration au Pape de la part de sa Ma^{te}. Il sera informé à Rome de toute cette affaire.

Les Jésuites se sont voulu attribuer la conduite de ces deux monastères à l'exclusion de l'Ordre de Cisteaux, s'y introduisant premièrement par le moyen d'un Bref de Clément viij. qui est seulement dispensatif d'une Constitution du P. Ignace leur fondateur, qui leur deffend de se mesler de la conduite d'aucunes Religieuses, nonobstant laquelle ce Pape leur permettoit d'ouir les Religieuses de ces deux monastères en confession pendant dix années.

Mais les bons Pères ne se voyants pas assez fundez en leur prétention en vertu de ce Bref et autres semblables ont fait en sorte que le Pape a eximé entièrement depuis peu ces monastères de la Jurisdiction du Général de Citeaux et autres supérieurs les soubsmettant au St. Siège pour estre visitez par son Nunce, et conduicts par les Jésuites.

Cela est contre le Concile de Trente qui laisse les Religieuses soubz leurs supérieurs réguliers, ou bien les soubsmet à l'Evesque comme Comm.^{re} Apostolicque nommé par le Concile: Contre la Règle des Religieuses, contre celle des Jésuites dont il leur a fallu obtenir un Bref dispentatif: Et enfin contre la pratique de l'Eglise qui n'exime jamais aucune communauté de la Jurisdiction de l'ordre sans qu'elle le demande pour de grandes raisons ou sans quelque suiect de très-grande importance ce qui ne se trouve point icy, n'y aiant aucun reproche contre l'Abbé de St. Urban ou ses Religieux qui ont confessé ces bonnes Religieuses; Elles sont dans une confusion estrange sur ce procéder extrord.^{re} de Rome. Je vous demande très-humble pardon si j'ay esté long sur cette affaire mais elle me semble si extravagante de la part de Rome du Nunce et des Jésuites que je ne la puis supporter.

Au surplus si vous n'en venez à l'expédient cy-dessus, vos Généraux françois se verront a la fin reduicts aux seulz

monastères du Royaume pour ce qui est de leur Jurisdiction. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que je suis tousjours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 11 Juin 1649.

DE LA BARDE.

(receu le 24 à Amiens.)

XXXII. (Pag. 144—147.)

Jamais il n'y a eu en Suisse de plus facheuses affaires que celles que nous avons eues en cette Diète, nous n'en sommes pas encore dehors, mais j'espère que ce que j'ay promis à M^{rs} les Cantons divertira toutes les facheuses résolutions qu'ils estoient sur le poinct de prendre.

Casati, prétendu Ambassadeur d'Esp.^{no}, est venu icy selon qu'il avoit esté projeté à Milan avec le Landaman Zweier d'Ury pour se plaindre du services que les Suisses rendent hors de France contre le Roy d'Espagne. La nouvelle du Siège de Cambray luy a fait eschauffer ses instances sur ce suiect, et augmenter la Jalousie que les Suisses ont desjà assez grande de la prospérité de la France, de sorte que j'ay veu l'heure que ces gens cy estoient résolus de limiter le service affin que leurs gens se retirassent de devant Cambray.

Pour obtenir cecy, Casaty a promis aux Cantons alliez de Milan leurs pensions dans deux mois n'ayant rien voulu donner que l'affaire ne soit exécutée. C'est ce qui m'a obligé à meslargir aussy et à promettre en secret aux Députés des Cantons alliez de Milan une pension entière, dont je leur ferois payer une partie dans deux mois, et le reste dans la fin de l'année. J'en ay usé ainsy parcequ'ils estoient les plus eschauffez et capables de tout gaster sur ce poinct là.

J'ay pris ces termes affin qu'il y ait du temps pour faire le fonds qui nous est nécessaire pour cet effect et affin que

toute la Campagne se passe sans qu'ils prennent résolution sur cette limitaton, quand bien ils receuroient de l'argent de Casati.

Quoy que je leur aie promis cecy dans le secret qui doit estre gardé s'il vous plaist, neantmoins lors qu'il nous les faudra payer l'affaire esclatera, et il faudra faire la mesme chose pour les autres Cantons: tellement qu'il faut enfin cette fois payer une pension entière pour contenter ces gens cy, qui sont en très-mauvaise humeur depuis mon arrivée en Suisse faute de cela: Mais il n'en faut rien publier affin d'essayer de tirer des autres Cantons non alliez de Milan quelque fruict particulier de cette pension entière qu'on leur payera, ce que nous pourrons peut-estre aussy tirer des Alliez de Milan touchant le renouvellement d'alliance. Il nous faut pour cela cent mil livres outre les deux Cents destinez desjà pour ce pais cy qui sont en tout trois Cents mil livres.

Trois Députez de Bourgongne nous ont encore donné plus de mal que Casati, dans les instances qu'ils ont faites de renouveler l'Alliance héréditaire touchant la Comté de Bourgongne avec les Cantons les obligeant à un secours actuel en cas d'attacque par qui que ce fust.

Casati a appuyé leurs instances qui estoient bien receues par les Protestants mesmes, et particulièrement par ceux de Berne, mais la pension promise aux Cantons alliez de Milan a encore diverty cette affaire qui nous a donné bien du mal et a fait reduire les Députez à escrire seulement une lettre au Roy pour le restablissements de la neutralité encore les deux Bourgongne telle qu'elle estoit cy-devant pour commencer après l'expiration de la suspension d'hostilité. C'est à quoy tout cela aboutira selon les avis que j'ay quoy que toutes ces choses ne soient pas encore entièrement résolues. Je suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

DE LA BARDE.

Je viens d'avoir avis, Monsieur, que 3 mil hommes tant à pied qu'à cheval sont prests à passer d'Allemagne au Milanois

par la Valteline. Il nous faudroit maintenant les cinq.^{te} mil livres qui doivent suivre les premiers cinq.^{te} mil. Cent mil livres dans deux mois et Cent mil en Novembre.

A Bade ce 15 Juillet 1649.

XXXIII. (Pag. 146 et 147.)

SIRE,

Les lettres qu'il a pleu à vostre Très-chretienne Royalle Ma.^{te} escrire à nos Seigneurs et Supérieurs du 10^{eme} de May dernier de la présente année nous ont esté présentées en cette assemblée générale par son Ambassadeur mon seigneur de la Barde, par lesquelles nous avons appris que Ure Très-X.^{ne} Royale Ma.^{te}, par une inclination confœderable, et en considération et à la recherche de nos Seigneurs et Supérieurs de toutes parts, a concédé et accordé à la Franche-Comté de Bourgogne une autre suspension d'armes pour trois ans, dont et de toutes les autres bienueillances confœderales que Ure Très-X.^{ne} Royale Ma.^{te} nous tesmoigne, nous luy rendons très-humblement graces de la part de nos Seig.^{rs} et Supérieurs en général. Mais d'autant que nos d. Seig.^{rs} et Superieurs de toutes parts, à cause de leur Interest propre et en considération de la paix héréditaire qu'ils ont avec la d. Franche-Comté de Bourgogne, verroient plus volontiers que non seulement cette suspension d'armes subsistast, mais encore que l'antienne neutralité entre les deux Bourgognes peust estre renouvelée, Nous supplions et recherchons très-humblement et confœderalement Ure Très-X.^{ne} Royale Ma.^{te} à ce que la d. neutralité qui a esté moyennée par nos ancestres, et dont la conservation a esté de tout temps recherchée, puisse estre remise en son antien estat à l'esgard de la d. Franche-Comté de Bourgogne qui nous est alliée héréditairement: De quoy Nos Seigneurs et Supérieurs et nous désirons nous en revancher avec toute inclination confœderale, et par tous les très-humbles services qui

nous seront possibles. Et quant aux autres interests et griefs qui nous sont grandement importants, nous les avons délivrés au seigneur Ambassadeur de Ure Royale Ma.^{te}, espérans qu'Iceluy les fera tenir, et que nous en avons une bonne satisfaction. Prians le Tout-puissant de donner à Ure très-chrestienne Royale Ma.^{te} toute prospérité et dans un heureux règne bonne santé et longue vie.

Fait et scellé au nom de nous tous

De Ure Très-X.^{ne} Royale Ma.^{te}

Le très-humbles serviteurs.

Les députez des 13 Canton des Liges
assemblez à Bade.

Le 13 Juillet 1649.

(receu le 4 Aout à Compiègne.)

(Pag. 148 et 149, l'original allemand.)

XXXIV. (Pag. 150—153.)

La dernière Assemblée de Bade ensuite de la précédente, m'a fait cognoistre que les Comtois nous sont plus dangereux dans la Suisse que les Espagnols, parceque la plus part des Cantons se deffient de ceux-cy, mais le voisinage donne familiarité et créance aux autres, qui les remplissent de soubçons et de Jalousie contre la France: C'est ce que les Députez de la Franche-Comté en ces deux assemblées ont prattiqué affin de parvenir à leurs fins.

Il est donc très-utile au service du Roy d'esloigner ceux de cette nation autant qu'il se peut de ce pais cy, et plus encore de faire en sorte qu'ils n'y aient aucune autorité.

Le deffunct Evesque de Lauzane estoit Comtois de la maison de Vateville, ce qui estoit dangereux pour les Cantons de Fribourg et de Soleurre qui sont du Dioceze de Lauzane comme

estoit aussy le Canton de Berne par cy-devant, mais celuy-cy estant de la Religion prétendue reformée, non seulement il n'est plus soubz la Jurisdiction spirituelle des Evesque de Lauzane, mais se trouve mesme en possession de la Ville et Eglise Cathédrale de Lauzane et de tous les revenus de l'Evesché.

La Ville de Lauzane est située dans le pais de Vaux que les Bernois ont conquis sur les Ducs de Savoye, mais comme ils sont separez de l'Eglise, et ne prétendent rien en l'Evesché de Lauzane que les revenus dont ils jouissent, les Ducs de Savoye sont demeurez en possession de nommer à la Dignité d'Evesque.

Elle est à présent vacante par le decez de M. de Vateville, neantmoins je n'estime pas qu'il y ait presse à la remplir, parcequ'elle n'est accompagnée d'aucun revenu. M. de Vateville de son vivant en avoit traité avec M. de Mortau, Grand-Archidiacre de Beçanzon, aussy Bourguignon comme luy, mais j'ay sceu par les Religieuses de la Visitation aussy Bourguignonnes qui sont icy depuis trois ou quatre ans et qui ont mesnagé cette affaire pour M. de Mortau, qu'il est empêché par quelques Interests qu'il a dans le Chapitre de Beçanzon d'accepter cet Evesché, si bien qu'on le croit absolument vacant par le decez de M. de Vateville, dernier Evesque.

Cela estant ainsy, nous avons une occasion très-propre et avantageuse pour attacher tout-à-fait à la France le S^r. Schwaller, Avoyer de ce Canton, homme puissant qui gouverne tout le Conseil et la Bourgeoisie de cette ville, et qui par ce moyen donne un grand branle aux autres Cantons pour les affaires générales de la Suisse.

Il a un fils qui est très-sçavant homme, aiant fait ses estudes à Paris et particulièrement celles de Théologie dans la Sorbonne, si bien qu'il est revenu icy depuis peu fort habile et fort docte, comme il paroist par les continuelles Prædications qu'il y fait avec lædification de tout le monde. Cela me fait croire que c'est un suiect très-propre et qui sera très-agréable aux Suisses pour estre Evesque de Lauzane.

On est assuré de son affection vers la France où il a esté nourry pendant le temps de ses estudes , et il est certain que parmy nos Cantons Catholiques qui ont grand zèle pour la Religion, un Evesque affectionné à la France pourra beaucoup pour les divertir des mauvaises Impressions qu'ils reçoivent des Ecclesiastiques de la Suisse qui estudient ordinairement à Milan , ou des Moines qui sont tous ou la pluspart des terres d'austrie (*sic*) lesquelles Impressions un Evesque originaire du Comté de Bourgogne ne manqueroit pas de fomenter. Pour faire le fils du Sr. Schwaller Evesque de Lauzane, il sera besoing que leurs M.M^{és} escrivent s'il leur plaist à Madame et à M. le Duc de Savoye, affin qu'ils aient agréable de nommer frère Bénoist Schwaller, Religieux de l'Ordre de St. Bénoist, Prestre du Dioceze de Lauzane, a l'Evesché de Lauzane, vacant par le decez de M. de Vateville, dernier Evesque.

Il semble que leurs A.A. peuvent estre conviées à cela pour contribuer au bien des affaires du Roy dans les Cantons dont les leurs recevront tousiours de l'avantage, veu leur union avec la France; joinct que les Suisses se sentiront très-obligés à leurs A.A. si elles choisissent un de leur nation pour le nommer à cet Evesché. Je n'ay point sceu que le Roy aie un Ambassadeur à Turin, où il seroit bon neantmoins que j'eusse correspondance. Cette affaire requiert de la diligence de peur que leurs A.A. soient prævenues.

Nous n'avons rien icy de nouveau, on y parle tousiours d'une Diète à la fin de Septembre, et l'on me donne avis de Lucerne que Casate promet tousiours les pensions aux Cantons alliez de Milan, et pour moy je suis sollicité sur ce mesme subjects par tous les Cantons: si bien que si vous ne nous tenez au moins ce que vous avez promis pour les deux Cents mil livres, je crains la limitation du service.

Je receus hier avec vostre dépêche du X^e les responses aux Articles que je vous avois envoyez, dont je vous remercie très-humblement, Monsieur, mais cela n'est que du papier qui produira plustost un mauvais qu'un bon effect, s'il n'y a de

l'argent pour faire patienter ces gens cy et leur faire attendre une saison dans laquelle il y ait plus de moyen de leur donner contentement. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousjours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 21 Aoust 1649.

DE LA BARDE.

(receu le 28.)

XXXV. (Pag. 154 et 155.)

Les cinq anciens Cantons ont tenu un Diète a Lucerne le 18^e où ie leur ay escrit touchant les vexations que M. le Nunce fait aux Religieux et Religieuses de Citeaux comme aux autres Religieux dans la Suisse, mais ceux là sont soubz un Général françois duquel le Nunce veut principalement abolir la Jurisdiction et autorité.

L'affaire a esté tellement poussée par le moyen de nos amis que les cinq Cantons s'échauffent pour la protection de l'Abbé de Vettingen, auquel M. le Nunce s'attachent principalement, parcequ'il a esté esleu Abbé sans qu'il ait præsidé comme il prétend le pouvoir faire à son Election, et parcequ'il ne veut point de confirmation de Rome. Pour fortiffier ce que ie fais en cela de la part du Roy, je vous ay supplié, Monsieur, de m'envoyer une lettre de sa Majesté, et vous ay de plus informé de l'affaire des Monastères des Religieuses de Rathuse et d'Eschembac du mesme ordre de Citeaux affin qu'il vous plaise envoyer à M. le Bailly de Valencey des ordres bien exprez sur ce sujet: peut-estre que des lettres de sa Majesté mesme au Pape en créance sur luy ne seroient pas mal employées. Les Suisses, qui ne comprenoient pas cy-devant l'Importance du pouvoir de Légat à Latère que le Pape donne à ces Nunces en Suisse, commencent à la comprendre après qu'on la leur a fait voir, et se disposent à n'admettre plus cette puissance :

Elle est præjudiciable aux affaires du Roy en ce que les Nunces estants d'ordinaire favorables à l'Espagne maintiennent les Ecclésiastiques et les Réguliers dans ce mesme sentiment.

On parle dans cette Assemblée des Capucins missionnaires qui ont esté chassés de quelque lieu des Grisons par les Protestants ; défunt M. le Duc de Rohan quoyque de mesme religion les y avoit maintenus par ordre du deff.^t Roy encore qu'ils fussent Milanois et contraires au service de sa Majesté : Cependant Casatte , prætendu Amb.^r d'Espagne à Coire , les a laissé chasser , ce qui fait comprendre à ces gens cy le peu de sincérité avec laquelle les Espagnols se disent deffenseurs de la Religion , qu'ils abandonnent selon leurs Interests. On s'est formalisé dans cette Assemblée là de la Proposition faite à Nuremberg de donner au Roy Constance pour contregage de Frankendal. Et enfin la Diette qui avoit esté intimée à Bade pour le mois de Septembre a esté differée pour le mois d'Octobre, ce qui donnera d'autant plus de temps à M^{rs} les Directeurs de nous envoyer le fonds que vous nous avez promis.

Il a esté parlé dans cette Diette des pensions que les quatre Cantons aux Villages ¹⁾ se pleignent de ne point toucher , et celuy d'Ury a proposé de tenir une Commune qu'ils appellent, c'est à dire l'Assemblée générale de tous les particuliers du Canton, pour aviser à renuncer à l'Alliance si on ne leur donne quelque contentement ; tout le monde s'ennuye et va à l'extrémité. Le retour de leurs M.M^{rs} à Paris restablira sans doute les affaires et donnera plus de moyen à M^{rs} des finances de pourvoir à ce qui est nécess.^{re} icy. Sur ce je vous supplie très-humblement de me croire tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

DE LA BARDE.

On me mande présentement de Zuric que l'on a parlé en l'assemblée de Lucerne du rappel des troupes suisses faute de

¹⁾ Länder.

payement des pensions, aussi bien que de renoncer à l'alliance. Au nom de Dieu, Monsieur, ne laissez pas périr les affaires icy faute des fonds que vous nous avez destiné.

A Soleure ce 27 Aoust 1649.

XXXVI. (Pag. 156—159.)

Je viens d'avoir avis que ces gens cy ne pouvants avoir raison de moy pour ce qui est des pensions de toute nature, de leurs Censes d'argent presté, et de leurs Contracts, projettent d'envoyer une Députation à la Cour pour presser leurs M.M^{rs} sur ce suiect, chose qui se trame à Berne comme l'on m'assure.

Ce Canton là, ou au moins quelques particuliers les plus puissants, a une grande aversion contre la France, dont ils reçoivent de facheuses nouvelles continuellement. Le courrier dépesché par M. l'Ambassadeur de Venize qui passa icy dernièrement leur apporta plusieurs lettres, ce qui me fait croire que ce Ministre de la République, qui a alliance avec Berne, contribue par ses avis à leur mauvaise humeur.

Les lettres dont ce Courrier estoit porteur mesloient, de mauvaises uouvelles avec celle de l'entrée de leurs MM^{rs} dans Paris, pour diminuer les espérances que l'on en doit concevoir, et particulièrement elles disoient que l'on préparoit des logements à Vincennes pour plusieurs personnes: Que l'on alloit faire des recherches de ceux qui avoient manié les finances, et que cela remettroit les affaires en confusion et autres choses semblables. Il y avoit aussy des lettres de quelques françois qui n'estoient pas meilleures que les autres.

Le Greffier Richard de Dole, Grenu, qui a Interest aux Salines de Bourgogne et un nommé Pose, ont demeuré quelque temps à Berne, et y ont porté de grands présens de Vaiselle d'argent et des pistolles en espèces pour y faire réussir leurs desseins, qui sont de maintenir le commerce de leur sel dans

ce Canton et de l'obliger à l'alliance plus étroite avec la Comté de Bourgogne parcequ'il possède toute la frontière de la Suisse de ce côté là, et que sans son consentement les Cantons alliez de Milan qui le sont aussy de la Franche-Comté ne peuvent la secourir. Richard estant allé de Berne faire un tour en Bourgogne, y est repassé pour aller à Milan et voir quelques autres Cantons en chemin faisant. Les dernières lettres que j'ay receues de Lucerne portent encore que Casate promet la pension aux Cantons, et que le Colonel Grivelli ¹⁾ y doit venir bien-tost. Enfin, Monsieur, nos Adversaires et leurs partisans ne dorment point, ce seroit un grand præjudice au service du Roy si nous perdions le Canton de Berne qui est le plus puissant de la Suisse, et dont l'exemple seroit suivi par les autres.

Pour obvier à tout cecy, vous sçavez ce qui nous est nécessaire, et ce que j'ay promis pour empêcher la plus étroite alliance des Suisses avec la Bourgogne, et la Limitation du service lesquelles deux affaires nos adversaires poursuivent tousiours. Si nous n'avons de quoy leur faire teste vous pouvez juger où nous en serons.

Le Canton cy de Soleure est très-disposé à la plus étroite alliance avec la Bourgogne, et Fribourg pareillement, à quoy je ne voy rien qui les attire davantage avec le Canton de Berne que le commerce du sel, qu'il seroit certes très-utiles au service du Roy d'interrompre, mais je ne voy point que l'on prenne telles choses à cœur par delà.

Les fermiers des Gabelles de Lionnois estants icy m'avoient promis qu'ils se præsenteroient quelqu'un de leur part à Berne pour entreprendre la fourniture du pain de Vaux, au lieu du Colonel de Vatteville qu'ils en ont debusqué, en refusant de luy fournir du sel, comme vous les y avez conviez, Monsieur, par une de vos lettres. Mais ce qu'ils ont fait en cela n'a esté qu'en faveur de Grenu, qui a repris la ferme du pain de Vaux pour la fournir du sel de Bourgogne, laquelle Vatteville luy avoit ostée pour la fournir du sel de France.

¹⁾ Crivelli.

Il y a contestation à Berne entre le petit Conseil qui favorise Grenu, et le grand Conseil qui désire pour la pluspart l'Introduction du sel de France dans leur Canton et pais, sur quoy ceux du petit Conseil disent que jamais on ne fournira du sel de France à leur Canton, ou bien que ce fera à un prix excessif, les autres soustiennent le contraire.

Si on veut faire gagner la cause à ceux-cy, il semble qu'il faudroit donner un Arrest du Conseil qui diroit, Que le Roy en son Conseil s'estant fait représenter le Bail des Gabelles de Languedoc et Lionnais etc. par lequel entr'autres choses il est porté que Sa Ma.^{te} en son Conseil ordonne aux fermiers d'exécuter cet article de leur Bail selon sa forme et teneur, et ce faisant de fournir et livrer dans Genève à tels des Cantons des Liges qui voudront avoir du sel de France, la quantité qu'ils en demanderont, à raison de quatre livres dix sept solz le minot.

C'est le prix auquel on m'a assuré qu'ils le donnent à Grenu rendu à Genève, on pourroit aller jusques à Cent solz si les fermiers ne veulent le donner à quatre livres dix sept solz et ils y gagneront plus de vingt trois solz sur minot, comme l'on m'assure.

S'il vous plaist, Monsieur, de faire ordonner cela, et de bien obliger les fermiers à l'exécuter, il est certain, Monsieur, que vous ferez un très-grand coup pour le service du Roy et que vous détacherez les Suisses de la Comté de Bourgogne, pour laquelle ils ont tant d'amour. Sur ce je vous supplie très-humblement de croire que ie suis tousiours

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

A Soleure ce 3 Septembre 1649.

DE LA BARDE.

